PREFECTURE
Acte exécutoire au 21 décembre 2022
006-200030195-20221214-24781-DE

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Schéma Métropolitain de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

2022-2028

Sommaire

Introduction 2

Accélérer la transition environnementale pour une croissance durable 4

1) Produire une énergie décarbonée 5
2) Développer les transports en commun et la fluidité des flux de marchandises 7
3) Accélérer la transition écologique des entreprises 10
4) Réduire la consommation des ressources en soutenant de nouveaux modèles de développement 11

Renforcer les secteurs traditionnels, développer les filières d'avenir et l'innovation 14

1) Impulser de nouvelles dynamiques touristiques 16
2) Renforcer le tissu industriel 20
3) Structurer les filières d'avenir à fort potentiel de développement 22
4) Soutenir la dynamique commerciale et artisanale 26
5) Accompagner l'économie sociale et solidaire 28
6) Développer les filières valorisant les ressources naturelles et agricoles 29

Accompagner la création et la croissance des entreprises 31

1) Simplifier la relation entreprise 32
2) Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat innovant 33
3) Favoriser le transfert de technologies 36
4) Mobiliser les financements publics et privés 37
5) Renforcer l'attractivité économique, les coopérations internationales et le rayonnement des entreprises 39

Attirer les talents et répondre aux besoins des entreprises en matière d'emploi 42

1) Attirer et développer les formations de renom dans l'enseignement supérieur 43
2) Soutenir l'emploi sur le territoire 44
3) Adapter les compétences aux transitions et aux besoins des entreprises 46

Déployer une stratégie foncière et immobilière adaptée aux enjeux économiques 49

1) Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement économique agile et spatialisée 50
2) Poursuivre la dynamique de développement de l'immobilier tertiaire 52
3) Requalifier et développer les zones d'activité économique 54
4) Amplifier l'aménagement et la couverture numérique du territoire 56

Gouvernance 57

1) Renforcer la démarche partenariale en développant les conventionnements 58
2) Evaluer le SMDEII 59

Introduction

En devenant en 2012 la première métropole créée en France, la Métropole Nice Côte d'Azur n'a cessé de se démarquer par la richesse économique, scientifique et paysagère de son territoire. Façonnée par une ambition politique audacieuse et visionnaire, elle est devenue aujourd'hui un pôle incontournable du Sud de la France et une métropole européenne de premier rang.

S'appuyant sur un environnement particulièrement agréable, un système éducatif diversifié, un tissu économique résilient, des réseaux de transports densifiés, un espace urbain préservé et classé, le cadre de vie de Nice Côte d'Azur constitue un vrai atout pour le développement économique. Offrant un accès direct à la mer et proche de la montagne, la Métropole accueille un ensemble urbain d'exception, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, qui constitue un véritable levier d'attractivité économique et de rayonnement international.

Les enjeux conjoncturels et structurels sont toutefois nombreux : crise sanitaire et économique, pression foncière, mutation des secteurs d'activité, transition écologique et sobriété énergétique. Dans cet environnement économique de plus en plus incertain, la nécessité de continuer à construire un tissu économique métropolitain résilient et novateur devient un impératif. C'est pourquoi la Métropole Nice Côte d'Azur a élaboré une feuille de route concertée et mobilisatrice affirmant son identité économique de métropole durable. Elle propose une stratégie d'avenir qui repose sur le respect des équilibres économiques, sociaux et environnementaux.

Ce Schéma Métropolitain de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SMDEII) constitue le cadre politique de référence de l'action de la Métropole Nice Côte d'Azur en matière d'accompagnement des entreprises, de structuration des filières stratégiques du territoire, d'aides à l'investissement et de soutien à l'attractivité économique pour la période 2022-2028. Il définit également les orientations économiques pour répondre aux enjeux de transition écologique, de résilience et d'équilibre territorial, ou encore de cohésion sociale.

En cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le SMDEII a pour ambition d'identifier sur la base d'un diagnostic partagé, les grands axes d'action autour desquels doivent se mobiliser les énergies métropolitaines. Il organise à l'échelle du territoire et en complémentarité des actions menées par la Région, les aides et les actions de la Métropole en faveur du tissu économique local au bénéfice des 51 communes.

Dans un souci de déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques souhaitées par la Région, tout en respectant les spécificités du territoire, ses richesses et ses atouts, le schéma métropolitain s'articule autour de 5 axes de développement couvrant l'ensemble des leviers économiques de croissance territoriale :

- Axe 1 : Accélérer la transition environnementale pour une croissance durable
- Axe 2 : Renforcer les secteurs traditionnels, développer les filières d'avenir et l'innovation
- Axe 3 : Accompagner la création et la croissance des entreprises
- Axe 4 : Attirer les talents et répondre aux besoins des entreprises en matière d'emploi
- Axe 5 : Déployer une stratégie foncière et immobilière adaptée aux enjeux économiques

Ainsi, l'ensemble des défis à relever démontre l'impérieuse nécessité de fédérer tous les acteurs socio-économiques investis dans la réussite des priorités métropolitaines et du développement économique du territoire.

Carte d'identité
Métropole Nice Côte d'Azur en 2022

- 51 communes
- 1 400 km²
- 550 498 habitants
- 251 145 emplois
- 85 139 établissements
- 7 pôles de compétitivité
- 2ème aéroport international de France
- 2ème destination touristique en France
- 2ème parc hôtelier national
- 300 jours de soleil par an
- 14,5 millions de touristes par an
- 8 ports
- 7 stations de ski
- Le Parc national du Mercantour

Axe 1

Accélérer la transition environnementale pour une croissance durable

Le contexte actuel d'urgence climatique et de crise énergétique confirme les anticipations et la vision d'ensemble que la Métropole Nice Côte d'Azur a défini dans le cadre de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et qui couvre de nombreux enjeux, dont la maitrise des consommations, la décarbonation de notre mix énergétique, la poursuite des grands projets au service de la transition écologique et la protection de notre tissu économique.

Le Plan Climat 2019-2025 inscrit la Métropole dans la trajectoire de la neutralité carbone à l'horizon 2050 et vise une réduction de 22% des émissions à l'horizon 2026.

Objectifs chiffrés du PCAET

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de -22% à horizon 2026, et l'ensemble des polluants de -44% à horizon 2050.
- En matière d'énergie : passer de 11 à 18% d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique, et atteindre 18% de baisse de consommations à horizon 2026.

Il répond également aux ambitions européennes en visant les objectifs du Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030. Le Plan Climat se décline autour de plusieurs axes :

- La réduction des gaz à effet de serre ;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- La sobriété énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- L'adaptation au changement climatique.

Les orientations et les actions inscrites dans le PCAET, complétées par le plan de sobriété et de sécurité énergétique adopté en 2022, permettent de contribuer à l'atteinte d'objectifs concrets en matière de transition environnementale, à court, moyen et long terme, sans prendre de mesures coercitives, de rationnement ou d'arrêt des activités de service public à destination des usagers.

Le soutien et l'accompagnement des entreprises à la transition environnementale en général, et à la sobriété énergétique en particulier, renforcent la résilience de notre territoire face aux chocs économiques, énergétiques et climatiques en cours et à venir. **Un des enjeux phares de ce schéma métropolitain consiste à mobiliser et associer les entreprises du territoire à la réalisation des objectifs du PCAET**. La Métropole s'appuiera sur les réseaux et fédérations économiques locaux, tels que l'Union pour les Entreprises des Alpes Maritimes (UPE 06), l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, afin d'impulser une véritable dynamique en faveur de l'écologie au sein du monde économique local.

1) Produire une énergie décarbonée

La Métropole accompagne les acteurs du territoire afin d'atteindre les objectifs du PCAET et d'aller vers plus de sobriété énergétique en passant de 11 à 18% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique et en atteignant 18% de baisse de consommations à horizon 2026.

Afin de renforcer la transition énergétique du territoire à moyen et long terme, les mesures déployées par la Métropole portent principalement sur le déploiement de réseaux thermiques urbains décarbonés, le développement du solaire photovoltaïque, de l'hydraulique et réseaux énergies intelligents (smart grid) et sur la rénovation des bâtiments.

Le PCAET est un véritable outil opérationnel de planification. Il vise à élaborer une stratégie de transition énergétique transversale et partenariale. Il implique et incite les entreprises à la transition énergétique, crée une dynamique autour des filières vertes du territoire et les fait bénéficier directement des investissements et des infrastructures portés par la Métropole.

« La sobriété énergétique est un défi à relever collectivement avec les entreprises pour renforcer leur compétitivité. »

Cette démarche s'accompagne d'une nécessaire et importante transversalité entre les acteurs énergétiques du territoire, tels que les industriels et gestionnaires de réseaux, les propriétaires et bailleurs, les entreprises, associations de consommateurs, associations de quartier et associations environnementales.

Elle doit également permettre de réfléchir aux infrastructures énergétiques efficaces qui viendront en support à des modes de vie potentiellement plus sobres à plus ou moins court terme, dans un contexte de réchauffement climatique qui exacerbera très certainement les contraintes, notamment celles liées au confort thermique des logements en période estivale.

La généralisation des écogestes, des mesures de pilotage intelligent, de réduction des consommations d'énergie et des investissements stratégiques structurants sont autant d'outils mobilisés par la Métropole pour atteindre les objectifs partagés dans le PCAET. Aussi, il convient d'amplifier ces mesures concrètes de sobriété avec un impact à court terme et de renforcer la transition énergétique du territoire métropolitain.

Les techniques « smart grid » permettent d'optimiser les usages de l'énergie et se répandent sur le territoire à l'échelle des quartiers, comme pour **Nice Méridia Smart Energy**. Elles se développent également à l'échelle des bâtiments et des logements sur la base de la **Charte Smart Building** portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la Métropole et de nombreux autres partenaires du monde économique local.

Afin de mesurer les efforts portés par chacun des acteurs en matière de transition écologique, la Métropole a développé une plateforme en ligne partagée avec le public : **le baromètre environnemental de la transition écologique**. Cet outil de coordination permet de mesurer les indicateurs clefs de la transition écologique, de partager des informations et de développer une démarche de transition écologique quotidienne.

Dans la continuité du PCAET, la Métropole a lancé en octobre 2022 un **schéma de développement énergétique** qui prévoit d'ici 2026, en partenariat avec les principaux acteurs économiques :

- Le développement des **réseaux thermiques urbains sur énergie renouvelable** (ex : géothermie, chaleur fatale) : + 300 GWhs d'ici 2030 soit 25 000 tonnes de CO2 par an économisées. Les réseaux thermiques locaux sont favorables au pouvoir d'achat, en garantissant des prix stables même lors des crises de l'énergie, comme celle que nous connaissons en 2022 ;
- Le développement de **l'énergie électrique photovoltaïque** : + 90 GWh prévus sous la forme d'appels à initiatives privées ;
- La création d'écosystèmes **« hydrogène vert »** en partenariat avec le Pôle de compétitivité Capenergies sur la ville de Nice destinés à alimenter les bus de la Métropole et potentiellement les usages privés ;
- La **géothermie** avec le développement du réseau thermique et smart grid de la Baronne, intégrant la création d'une centrale géothermique.

2) Développer les transports en commun et la fluidité des flux de marchandises

Dotée du 2ème aéroport international français, la Métropole Nice Côte d'Azur dispose d'infrastructures ferroviaires, routières et portuaires permettant un maillage territorial exhaustif, tout en favorisant l'utilisation des modes de transport doux.

« La Métropole Nice Côte d'Azur est un hub de transport et d'intermodalité de référence européenne. »

Pour continuer à renforcer cette position de pôle intermodal de référence et de répondre aux attentes des habitants, des entreprises et leurs salariés en matière de développement de transports toujours plus performants et respectueux de l'environnement, la Métropole s'est fixé deux objectifs majeurs : (1) améliorer l'accessibilité pour plus d'attractivité ; (2) innover pour plus de mobilité respectueuse de l'environnement.

➢ Améliorer l'accessibilité des biens et des salariés

L'amélioration de la desserte, l'accès et l'attractivité des pôles économiques crées par le développement de réseaux de transport en commun est complétée par :

- **Le pôle d'échange multimodal (PEM) de Grand Arénas** : il s'inscrit au sein de l'opération du Grand Arénas, quartier d'affaires international. 1er pôle d'échanges européen, il offrira une intermodalité complète avec des liaisons tram-avion, tram-bus, tram-train, tram-voiture (parc relais de 700 places et stations autopartage), tram-vélos. Distants de moins de 500 mètres, le PEM et l'aéroport seront reliés par une large voie dédiée aux piétons, aux cycles et aux transports en commun avec une livraison échelonnée entre 2022 et 2028.
- **Tramway** : les créations des lignes 4 et 5 de tramway sont des projets d'envergure avec un objectif clair de rééquilibrage d'est en ouest de l'activité économique territoriale. La ligne 4 va permettre de desservir les communes de Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent du Var et de les relier au cœur de la plaine du Var et à ses nombreuses connexions vers le reste du territoire. La ligne 5 reliera le Palais des Arts et de la Culture à Nice et le centre de Drap, en desservant le quartier de l'Ariane et la commune de La Trinité. Elle permettra également de proposer une connexion facilitée du Val de Banquière (de Levens à Saint-André-de-la-Roche) à cette ligne.
- **Liaison par câble** : ce projet de liaison par câble allant de Saint Laurent du Var à Nice permettra de réduire le flux de transport et les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2025 et décongestionnera cet axe de mobilité.
- **Parking relais** : pour développer le report modal des salariés, la construction de parkings relais (P+R) permet de proposer une offre de stationnement avec une tarification particulière incitant le report de la voiture vers les transports en commun sur les itinéraires urbains. La Métropole continuera ces aménagements par la création de 3000 places supplémentaires à horizon 2030, puis 2000 places supplémentaires à horizon 2040 à proximité des stations de tramway.

Le Plan de Déplacement des Marchandises

Ce plan sera déployé en plusieurs étapes et visera à la mise en place d'un environnement apaisé tout en maintenant le dynamisme économique de la Métropole Nice Côte d'Azur. Tout d'abord, la Métropole définira une réglementation (circulation et stationnement) et des aménagements requis (zones de livraisons, espaces logistiques, infrastructures de contrôle). Cette nouvelle réglementation sera mise en place progressivement de manière ambitieuse. Ensuite, la Métropole élaborera un Plan de Déplacement de Marchandises avec un focus sur la logistique du dernier kilomètre, ce qui permettra d'étudier le développement des activités logistiques autour et au sein des principales zones d'activité économique. Cet effort sera complété par des réflexions pour le développement d'espaces de coworking dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'installation de nouvelles zones logistiques sur le territoire (à travers notamment l'identification des structures sportives à réhabiliter pour les transformer en R+1 et R+2 et remettre les infrastructures sportives en toit terrasse, dans des logiques de partenariat avec les opérateurs logistiques).

Les actions mises en place dans le cadre du plan intégreront la dimension tram-fret de nuit et train-fret pour l'acheminent de marchandises en centre-ville dans un souci de décarbonation des flux logistiques et de décongestion du centre-ville.

➢ Vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement

Tout en renforçant l'intermodalité par une forte diversification des modes de mobilité, la Métropole continue les efforts engagés pour décarboner les transports en favorisant les mobilités douces et en proposant une offre de transports collectifs performants.

Portés par un **schéma directeur des transports** ambitieux, les bénéfices attendus sont nombreux : baisse de la pollution et du bruit, amélioration du cadre de vie, meilleure accessibilité, espaces urbains plus beaux et plus apaisés, facilité de déplacement et fluidification des axes routiers.

Aussi, la Métropole continuera d'innover et d'être en pointe en matière de décarbonation de la flotte et des infrastructures de transports pour **améliorer la mobilité des actifs**. Tous les modes de transports sont concernés :

- **Bus :** le déploiement de nouvelles lignes décarbonées (20 lignes de bus en 100% électrique en 2022), le renouvellement complet de l'ensemble du parc de bus avec 230 véhicules propres d'ici fin 2025.
- **Covoiturage :** la Métropole encourage et développe les pratiques de mobilité alternatives à l'autosolisme. Elle incite à la pratique du covoiturage afin de réduire le nombre de véhicules en circulation et donc les émissions polluantes. Cette incitation a pris la forme d'un soutien financier pour les particuliers-covoitureurs, avec, pour socle, les déplacements domicile-travail. La plateforme KLAXIT est l'application officielle de covoiturage de la Métropole.
- **Vélos :** le déploiement d'une flotte de 450 vélos électriques depuis novembre 2021 sur les six communes du littorales pour encourager l'utilisation des mobilités douces et actives et l'aménagement de 160 km de pistes cyclables à l'échelle de la Métropole à horizon 2026 afin d'atteindre 10 % de part modale vélo.
- **Bornes électriques :** l'accélération du déploiement de bornes de recharge avec déjà 450 points de charges installés et un objectif de 600 points d'ici fin 2026.

Véhicules professionnels : Fonds conjoint Métropole Nice Côte d'Azur – ADEME

Engagées dans une politique de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'ADEME ont créé un fonds conjoint pour **apporter un soutien financier aux mutations des flottes d'entreprises vers des véhicules plus propres**. Ce fonds conjoint Air Véhicules a vocation à soutenir les professionnels (TPE, PME, commerçants, artisans, associations) grâce à l'attribution d'une aide pouvant aller jusqu'à 55% du surcoût d'un véhicule léger à motorisation électrique, GNV ou Bio GNV. A titre d'exemple, les professionnels pourront percevoir une aide allant jusqu'à 7 150 € pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique neuf. Ce fonds conjoint pour les véhicules privés est abondé à hauteur de 644 000 euros entre 2023 et 2025.

Afin de continuer à améliorer la qualité de vie et à réduire les nuisances induites par la mobilité, la Métropole a engagé des actions concrètes en répondant à l'enjeu logistique majeur du « dernier kilomètre » et en définissant une zone à faible émission (ZFE).

Concernant l'enjeu logistique du dernier kilomètre, la stratégie métropolitaine consiste à optimiser et à rationaliser les flux de marchandises dans les espaces urbains devenus contraints du fait de la multiplicité des usages qu'ils supportent, de la densité humaine et des échanges qui s'y déroulent. Les réflexions et les solutions apportées consisteront à limiter les flux de circulation et les nuisances sonores liés aux livraisons, optimiser les livraisons des marchandises en favorisant la mutualisation du fret, renforcer la sécurité des personnes, et limiter l'impact sur l'environnement en améliorant la maitrise de l'empreinte environnementale du transport routier.

Zone à faible émission

L'instauration d'une zone à faible émission (ZFE) vient en complément des nombreuses actions de mobilité du territoire. Il s'agit de concentrer sur un périmètre étudié des mesures permettant de réduire fortement la pollution de l'air. La ZFE a été créée pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2022 (24h sur 24 et 7 jours sur 7), sur un périmètre défini dans l'hypercentre de la ville de Nice, sur lequel sont exclus la circulation et le stationnement pour les véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de marchandises ayant au moins quatre roues de plus de 3,5 tonnes et disposant d'une vignette CRIT'AIR 5. Un calendrier de complément de ces mesures sera instauré à horizon 2024.

3) Accélérer la transition écologique des entreprises

La Métropole Nice Côte d'Azur joue un rôle important pour mobiliser les acteurs économiques autour des objectifs du PCAET. Face au défi écologique, elle apporte un soutien technique et financier aux entreprises afin de faciliter leur démarche de transition et d'accroître leur compétitivité et rayonnement à l'échelle nationale et internationale. La Métropole déploie ses actions autour de trois axes : Inciter, Accompagner et Valoriser.

« La Métropole renforce ses actions à destination des entreprises pour accélérer la transition écologique de leur activité et de leur outil de production. »

➢ Inciter

La Métropole agit de manière proactive pour inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de développement durable et adopter des pratiques éco-responsables :

- **Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la performance énergétique :** la performance énergétique constitue de plus en plus un facteur clé de compétitivité et de croissance des entreprises. Le décret tertiaire du 23 juillet 2019, également appelé décret de rénovation tertiaire, offre un cadre de référence pour les ambitions de la collectivité en la matière. Ainsi, la Métropole souhaite lancer un dispositif de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments privés dans les secteurs de l'industrie et de l'hébergement touristique, les deux secteurs les plus consommateurs en énergie de notre tissu économique. En collaboration avec l'UIMM et l'UMIH, l'objectif est d'inciter les acteurs économiques à investir dans la modernisation de leurs actifs immobiliers de manière à réduire leur consommation énergétique et leur empreinte carbone. Le budget prévisionnel de l'opération sur la période 2023-2025 est estimé à environ 2M€ décliné en deux volets :
  - La prise en charge d'un diagnostic de l'empreinte écologique liée à l'immobilier et l'équipement de l'entreprise ;
  - Le co-financement d'investissements jusqu'à 50 000 euros en subvention par entreprise pour améliorer la performance énergétique de leurs actifs immobiliers et équipements.

- **Guide métropolitain de la transition écologique des entreprises** : dans une démarche d'acculturation des chefs d'entreprises aux actions et modalités de mise en œuvre de la transition écologique, la Métropole et le cluster EA-ECOENTREPRISES travaillent à la réalisation d'un guide à destination des entreprises afin de proposer des témoignages d'entrepreneurs métropolitains engagés, de présenter de manière simple et concrète des exemples d'actions que les entreprises peuvent mettre en œuvre et d'identifier différentes sources de financement possibles. Le guide sera publié en 2023.

- **Atlas solaire :** le territoire dispose d'une source d'énergie solaire très importante tout au long de l'année grâce à son ensoleillement. Aussi, l'objectif de la Métropole à l'horizon 2026 est une production de plus de 110 GWh par an grâce aux dispositifs photovoltaïques. La Métropole a mis en ligne un atlas solaire à destination des différentes entreprises et des propriétaires d'immeubles afin de réaliser une estimation du potentiel de production photovoltaïque des toitures.

➢ Accompagner

La Métropole accompagne les entreprises du territoire dans leur démarche de transition en structurant et animant un écosystème favorable aux éco-entreprises et éco-activités.

Depuis 2020, la Métropole a noué un partenariat avec le cluster EA-ECOENTREPRISES pour organiser différentes actions d'échanges, de mises en relation et de travaux collaboratifs entre acteurs économiques concernés, pour favoriser la structuration de la filière des éco-activités sur le territoire. Plusieurs groupes de travail et colloques d'envergure régionale ont été initiés, notamment auprès des entreprises de la zone industrielle de Carros, autour de thématiques diverses telles que la gestion de l'énergie, les déchets, la régénération de batteries et le financement des investissements « verts ».

La Métropole explore également de nouveaux partenariats, à compter de 2023, avec des acteurs locaux et nationaux spécialisés dans l'accompagnement stratégique des entreprises engagées dans la transition écologique, afin de les aider dans la mesure et le management de leur impact.

➢ Valoriser

La Métropole s'efforce également de sensibiliser les entreprises en valorisant les initiatives et les démarches éco-responsables et solidaires portées par les acteurs économiques locaux.

La Métropole a ainsi lancé depuis 2020 un dispositif d'octroi de « **Trophées »** visant à récompenser les entreprises engagées et innovantes en faveur du développement durable. La Métropole publie ainsi désormais chaque année des appels à manifestation d'intérêt dans des domaines variés, tels que le tourisme éco-responsable, l'économie sociale et solidaire et le commerce innovant.

Les projets sélectionnés ont pu démontrer des actions concrètes dans les champs suivants :

- La mise en avant d'un modèle d'activité innovant et responsable préservant l'environnement ;
- La valorisation d'expériences responsables notamment en matière de gestion des déchets, de réduction de l'empreinte carbone ou énergétique et en adoptant une politique de sensibilisation auprès des publics ;
- L'utilisation des circuits courts, de produits issus de l'agriculture biologique et/ou de sa propre production locale.

Dans cette perspective, la Métropole prévoit de valoriser les efforts et initiatives prises par les entreprises à travers des « **Trophées des Entreprises Ecoresponsables** » qui récompenseront des entrepreneurs qui accompagnent les transformations durables de leur secteur d'activité.

4) Réduire la consommation des ressources en soutenant de nouveaux modèles de développement

Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, recyclage : les approches économiques proposées par l'économie circulaire offrent des solutions à la résilience économique territoriale. Elles proposent de réduire la dépendance des entreprises du territoire aux fournisseurs extérieurs en favorisant le réemploi de ressources locales. En ce sens, la Métropole Nice Côte d'Azur a fait le choix d'engager des démarches fortes en faveur (1) du déploiement de la charte « chantier vert » et (2) de la valorisation des ressources et des déchets.

➢ La nouvelle démarche Charte Chantier Vert

Dès 2009, la Métropole s'est engagée à intégrer les enjeux de la transition écologique au travers sa Charte Chantier Vert.

En 2022, pour faire face aux nouveaux défis de la transition écologique, la Charte Chantier Vert a été actualisée, en étroite collaboration avec les entreprises du territoire, représentées par la Fédération départementale du BTP des Alpes-Maritimes.

« La nouvelle Charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur promeut un modèle d'économie circulaire : Produire, Consommer, Valoriser »

Les principaux **objectifs de la nouvelle démarche Charte Chantier Vert** sont de :

- Protéger l'environnement et la biodiversité, en réduisant la production de déchets et la consommation de ressources primaires, et lutter contre les décharges sauvages ;
- Appliquer la réglementation et faire en sorte que les chantiers de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS de Nice soient exemplaires, en garantissant le plus faible niveau de nuisances pour les personnes et l'environnement et une bonne traçabilité des ressources secondaires/déchets produits ;
- Maîtriser le coût global de la gestion des déchets et initier une nouvelle culture d'Economie Circulaire au sein des services en charge des travaux (économie des ressources, éco-conception, allongement de la durée de vie, réemploi, valorisation des ressources/déchets), tout en visant à réaliser des économies financières ;
- Représenter une opportunité pour le développement économique local : création de nouvelles filières de gestion et de traitement des déchets, de nouvelles entreprises/associations dans le domaine de l'Economie Circulaire et de l'Economie Sociale et Solidaire.

La nouvelle démarche Charte Chantier Vert s'inscrit dans une **Stratégie d'Economie Circulaire** pour le territoire métropolitain, en cours d'élaboration avec les acteurs locaux. Ses principaux enjeux sont :

- Développer le tissu local d'acteurs de la gestion des ressources/déchets du territoire, de l'Economie Circulaire et de l'Economie Sociale et Solidaire, aujourd'hui insuffisant pour faire face aux besoins du territoire.
- Mutualiser les ressources/déchets entre les chantiers de travaux, afin de réduire la consommation de ressources primaires et la production de déchets.
- La création de plateformes de stockage temporaire pour les ressources/déchets des chantiers métropolitains, en attendant leur réutilisation sur le même ou d'autres chantiers.
- Réaliser des chantiers expérimentaux en termes d'Economie Circulaire, en partenariat avec les acteurs du BTP du territoire métropolitain.

➢ Valorisation des ressources et déchets

La dynamique de valorisation des ressources s'appuie sur un important programme d'investissement métropolitain et dans le développement d'une **stratégie métropolitaine de gestion intégrée et contrôlée des déchets et de développement de la production locale**. Plusieurs projets s'inscrivent autour de cette dynamique, dont notamment :

- Le développement du centre de tri des emballages ménagers haute performance « UVE » dans le quartier de l'Ariane à Nice. Le site vise à augmenter le taux de tri et de valorisation

des emballages ménagers collectés. Il bénéficiera également à la Communauté d'Agglomération Riviera Française (CARF) et à la Communauté de Communes des Pays du Paillon (CCPP).

- La création d'un espace de réemploi et d'un espace pédagogique autour du développement durable au sein de la déchetterie Nice-Ouest. Cet espace propose de trier les déchets et d'inciter à faire de ces matières des ressources durables. Il promeut l'économie circulaire par le réemploi des produits manufacturés et leur réparation.
- Le programme d'initiatives portées par la Métropole pour sensibiliser le grand public au reconditionnement gratuit de matériels informatiques en partenariat avec des associations locales.

Axe 2

Renforcer les secteurs traditionnels, développer les filières d'avenir et l'innovation

La crise sanitaire de 2020 a confirmé la stratégie de spécialisation et diversification économique qu'a initié la Métropole Nice Côte d'Azur depuis près de quinze ans, tout en continuant à renforcer ses deux secteurs traditionnels, l'industrie et le tourisme.

Cette impulsion, indispensable à la résilience du tissu économique métropolitain, s'appuie sur les atouts du territoire, notamment l'excellence scientifique et universitaire, la présence de grandes entreprises industrielles et un écosystème d'innovation de pointe. Elle passe par la montée en puissance de l'entrepreneuriat, la structuration d'écosystèmes, le développement de synergies, le soutien aux nouvelles dynamiques sur des filières existantes ainsi que la réalisation du plein potentiel des opportunités économiques offertes par les nouvelles technologies et la Ville Intelligente.

Aussi, la Métropole se définit comme un véritable acteur et partenaire économique en se positionnant comme un territoire de projets qui accélère la montée en gamme de l'offre touristique et événementielle, la réindustrialisation du territoire et le développement de ses filières d'avenir, notamment dans le domaine de la santé et des thérapies innovantes, des industries culturelles et créatives, de la naturalité et de l'économie de la mer. Elle accompagne et apporte également son soutien au développement de l'économie dite « de proximité » – tels que le commerce, l'artisanat et l'économie sociale et solidaire – afin de renforcer la vitalité socioéconomique et la dynamique d'équité territoriale. Enfin, elle valorise les ressources naturelles et agricoles afin de construire un véritable projet de résilience du système alimentaire local.

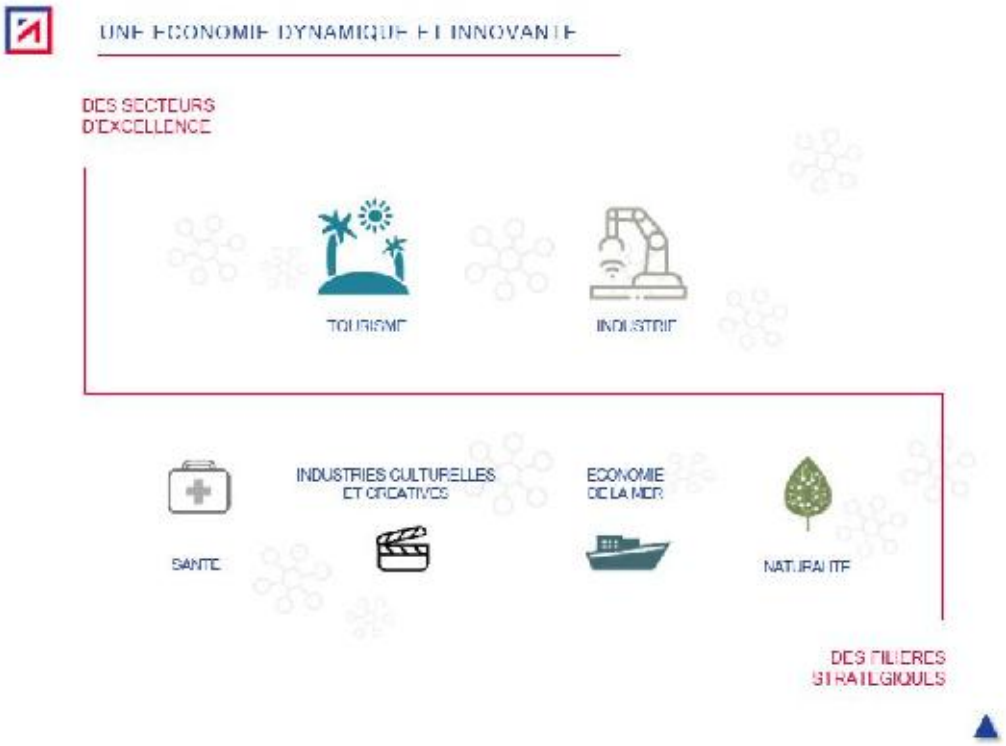

1) Impulser de nouvelles dynamiques touristiques

Estimé à près de 2,7 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2021, le tourisme demeure un secteur économique majeur et un important vivier d'emplois sur le territoire.

2ème destination touristique de France en termes de fréquentation, la Métropole Nice Côte d'Azur attire une clientèle internationale venue du monde entier, grâce au deuxième aéroport de France proposant plus de 100 destinations et desservant plus de 40 pays. Ainsi, sur la saison estivale de 2022 près des deux tiers des dépenses touristiques ont été réalisées par la clientèle étrangère.

« Grâce à un patrimoine matériel et immatériel d'exception, la filière touristique est un atout structurant du tissu économique métropolitain. »

L'inscription de Nice au Patrimoine mondial de l'UNESCO marque un tournant décisif en termes de rayonnement touristique et culturel. Elle apporte une reconnaissance internationale de la qualité de son patrimoine et agit comme un levier de compétitivité face à la concurrence touristique imposée par d'autres métropoles européennes.

Face à la crise sanitaire liée à la Covid, l'économie touristique métropolitaine a confirmé sa résilience avec une fréquentation repartie rapidement à la hausse. Le flux touristique a ainsi connu un très net rebond dès 2021, qui s'est renforcé en 2022 pour retrouver ses niveaux d'avant crise.

➢ Maillage territorial touristique

La Métropole renforce son positionnement dans le développement d'une industrie touristique durable. Elle s'engage vers une diversification de son offre touristique pour attirer de nouveaux usagers sur l'ensemble de son territoire et tout au long de l'année.

Les actions en cours de développement consistent à structurer et commercialiser une offre touristique de séjours et d'itinérance entre mer et montagne. Elles cherchent également à garantir aux clientèles des produits d'itinérances de qualité facilement identifiables, assortis d'une offre d'hébergements variée.

- ***Tourisme urbain et balnéaire***

La Méditerranée et son littoral constituent un atout environnemental et économique majeur pour l'offre touristique métropolitaine : rivage préservé, eaux turquoise, végétation méditerranéenne, plages et fonds marins, activités nautiques, patrimoine historique et spécialités locales sont des richesses touristiques incontestables à protéger et valoriser. La montée en gamme des équipements installés sur le littoral, avec une approche respectueuse de l'environnement, renforcera encore davantage l'attractivité de la Métropole grâce à l'arrivée d'une nouvelle clientèle et le développement économique des zones à proximité.

Les 8 ports métropolitains contribuent au rayonnement touristique métropolitain à travers les activités nautiques et de plaisance. Construits majoritairement dans les années 70, ils arrivent en fin de concession. Dans le cadre des reprises en régie (Beaulieu sur Mer et Saint Jean Cap Ferrat) ou des relances de délégations de service public (Saint Laurent du Var, Beaulieu Fourmis et Cap d'Ail), la Métropole souhaite impulser une nouvelle dynamique qui permettra de mettre en valeur le patrimoine historique des ports, de développer l'interface ville-port tout en proposant de nouveaux services aux plaisanciers et aux habitants de la Métropole. Les principaux enjeux sont de relier les ports à leur environnement urbain en privilégiant les piétons et les cyclistes, d'y développer une offre commerciale avec de nouveaux commerces et services accessibles à tous (habitants, plaisanciers et touristes) et un haut niveau de service (nouveaux restaurants, agences maritimes, location de bateaux,

permis bateaux, mécanique marine, etc.). Cette montée en gamme des équipements portuaires s'accompagne par le développement de la formation aux métiers de la mer.

Le port de Nice présente également un projet de réaménagement ambitieux avec la poursuite de l'électrification des quais, la construction d'une grande criée pour les pêcheurs et la requalification des espaces. En complément, une base nautique d'excellence verra le jour avec l'installation d'un Yacht Club d'exception pour la Côte d'Azur au niveau du bassin de la Tour Rouge.

Afin d'optimiser les retombées touristiques, la Métropole déploie une stratégie volontariste en matière de commerce en proposant une offre commerciale valorisant les savoirs-faires locaux et satisfaisant les modes de consommation des touristes étrangers. La Métropole investit aussi dans la montée en gamme des établissements de plage (restaurants, bars, etc.) : des appels à projets ont notamment été lancés pour la mise en concession des lots détenus par la Métropole, avec un cahier des charges axé sur le développement durable.

- ***Tourisme de montagne***

Le tourisme représente une part importante de l'activité socio-économique et un important vecteur d'emplois dans les vallées de la Tinée et de la Vésubie. Le tissu économique des communes du moyen et haut pays demeure encore aujourd'hui influencé et dépendant de la saisonnalité des flux et des activités touristiques. La tempête Alex, survenue en octobre 2020, a mis en évidence la nécessité de diversification économique dans les vallées mais aussi l'importance du développement de l'activité touristique dans le moyen et haut pays. La stratégie touristique de montagne de la Métropole vise ainsi à attirer les visiteurs dans une démarche de tourisme « 4 saisons », en valorisant un patrimoine naturel et culturel d'exception. En effet, l'arrière-pays métropolitain dispose d'atouts considérables qui permettent un tourisme tout au long de l'année : des paysages authentiques, la biodiversité des vallées, le patrimoine architectural, religieux, rural et artisanal des territoires, ainsi que les accès au Parc national du Mercantour. Les activités sportives d'hiver et d'été attirent chaque année une clientèle importante.

L'enjeu aujourd'hui est de trouver un équilibre entre la promotion de ces sites exceptionnels, permettant leur préservation, mais aussi un essor économique pour le moyen et haut pays métropolitain. A titre d'exemple, les syndicats mixtes des stations du Mercantour et de Roubion-Les-Buisses ont postulé au contrat station 2030 avec pour objectifs de diversifier les activités proposées en mode « 4 saisons » et s'engager dans une démarche de transition écologique pour tendre vers la neutralité carbone.

La Métropole s'appuie également sur un réseau d'itinéraires pédestres et cyclables reliant les différents espaces en les connectant directement à Nice, porte d'entrée naturelle des sentiers alpins. Le Programme Alcotra en est une belle illustration avec un projet d'itinéraire de Nice à Cuneo avec scénarisation sur le sentier pour faire découvrir les richesses montagneuses du territoire.

Dans un contexte de développement d'un tourisme de montagne plus durable, des réflexions sont également à mener avec les acteurs agricoles pour travailler sur l'agrotourisme et le développement des filières respectueuses de l'environnement et des paysages dans le moyen et haut pays.

➢ Une stratégie de montée en gamme du secteur de l'hôtellerie

Dès 2020, la Métropole a opéré un important tournant stratégique avec un objectif de montée en gamme de la clientèle et du parc hôtelier, en favorisant l'implantation des hôtels 4 et 5 étoiles.

La Métropole compte en 2022 près de 35 000 chambres, tout hébergement touristique confondu (ex : hôtels, résidences hôtelières, hébergement jeunesse, plein air, locations saisonnières), soit 40% de la capacité d'accueil des Alpes Maritimes et 50% de la fréquentation. En ce qui concerne l'hôtellerie sur la Métropole, cela représente 266 hôtels et 14 000 chambres. A l'horizon 2025 : le territoire métropolitain comptera plus de 3 000 chambres supplémentaires par rapport à 2020, avec 62% de constructions ou restructurations d'hôtels 4 ou 5 étoiles.

La montée en gamme du secteur hôtelier

A l'horizon 2025 : le territoire comptera plus de 3 000 chambres supplémentaires par rapport à 2020, dont 62% de constructions ou restructurations d'hôtels 4* ou 5*.

Ce choix stratégique de montée en gamme répond à une attractivité internationale accrue et des attentes de plus en plus qualitatives de la part des visiteurs. A terme, les retombées économiques de ces projets d'hôtellerie haut de gamme sont estimées à 200 millions d'euros supplémentaires pour le territoire.

Pour soutenir cette montée en gamme du secteur hôtelier, la Métropole s'est appuyée sur un schéma directeur hôtelier 2019-2022 construit autour de 4 axes :

- Coordonner le développement hôtelier en favorisant un développement équilibré de l'offre hôtelière dans les secteurs à enjeux et éviter les phénomènes de « cannibalisation », au détriment des établissements existants ou entre de nouveaux entrants ;
- Définir un cadre d'évolution des hébergements en règlementant le développement des hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire, et en limitant les effets de saturation de certains modes d'hébergements ;
- Diversifier et valoriser les offres en hébergements touristiques en proposant une offre d'hébergement attractive et de qualité, en réponse aux nouvelles attentes de la clientèle et des motifs de séjour (affaires, congrès, tourisme, événements) ;
- Communiquer et concerter avec les acteurs du tourisme en renforçant les échanges entre l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire et en mutualisant les outils.

En 2023, la Métropole finalisera la mise à jour de son schéma directeur hôtelier afin de veiller à l'adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande sur le marché de l'hébergement touristique, en tenant compte à la fois de la conjoncture économique et du contexte géopolitique, ainsi que les besoins et nouvelles habitudes et tendances de consommation sur le territoire.

➢ "Nice Côte d'Azur" : destination culturelle et évènementielle haut-de-gamme

La Métropole s'appuie sur une offre hôtelière de qualité tout en ouvrant ses sites culturels et ses lieux d'exception à la commercialisation et à l'organisation d'évènements professionnels. Les personnalités politiques, économiques, scientifiques et culturelles du monde entier trouveront à Nice Côte d'Azur un lieu de rencontres et d'échanges d'exception, avec des infrastructures d'accueil et d'hospitalité reconnues à l'échelle internationale.

Les actions de promotion à destination de la clientèle « business » mises en place par la Métropole et l'Office de Tourisme Métropolitain viseront à :

- **Renforcer la notoriété du territoire au niveau international** comme territoire économique et touristique « innovant, durable et solidaire » ;
- **Multiplier les événements de haut niveau**, qui attirent une clientèle française et étrangère de qualité ;
- **Valoriser les richesses touristiques et culturelles du territoire** en s'appuyant sur l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO et la candidature de Nice « Capitale Européenne de la Culture 2028 » ;
- **Renforcer l'accueil d'évènements sportifs nationaux et internationaux,** tels que la Coupe du monde rugby 2023, le soutien aux Jeux Olympiques 2024 et l'arrivée du Tour de France à Nice en 2024 ;
- **Proposer une offre culturelle autour des évènements** comme le Nice Jazz Festival ou le Carnaval de Nice.

Le tourisme culturel : un axe fort de la stratégie touristique

L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO et la candidature de Nice « Capitale Européenne de la Culture 2028 » sont des leviers d'attractivité économique et touristique incontestables, avec des retombées pour l'ensemble des professionnels du secteur. Un plan d'investissement ambitieux sera engagé dans le cadre du rayonnement national et international des Musées de la Ville de Nice, via son Plan Musée principalement orienté sur les Musées Matisse, MAMAC et Chéret. Le tourisme culturel participera au développement du secteur hôtelier et des commerces, mettra en valeur la diversité du patrimoine historique local et rassemblera nos populations en renforçant l'accès à la culture. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre engagement au titre du label « Ville d'Art et d'Histoire » obtenu en juin 2019 et contribue aux priorités clés du Contrat d'Avenir de « faire des projets de préservation du patrimoine un levier de valorisation des territoires ».

Ces actions et ces investissements sont stratégiques, car si le tourisme est une composante importante de l'économie locale, nature et culture sont aussi des vecteurs d'attractivité qui dépassent ce seul secteur. Ces atouts permettent aussi de faire la différence lorsqu'il s'agit d'attirer des talents, des entreprises et des investisseurs.

Le futur Palais des Expositions et des Congrès

2ème destination d'accueil de congrès en France, la Métropole Nice Côte d'Azur renforce son positionnement concurrentiel à moyen et long terme à travers la construction d'un nouveau Palais des Expositions et des Congrès (PEC). Cette nouvelle infrastructure construira l'avenir du tourisme d'affaires, d'expositions et de spectacles sur le territoire métropolitain, avec un rayonnement d'envergure internationale, dans le respect du développement durable. Conçu comme un équipement de dernière génération, écologique, numérique et connecté, le futur PEC sera le premier à prendre en compte, dès sa conception, le contexte post-COVID et les différentes évolutions possibles de l'accueil des manifestations. Il bénéficiera d'une localisation privilégiée et unique au cœur du quartier d'affaires Grand Arénas, à proximité immédiate et en lien direct avec l'aéroport international, la gare Nice Aéroport et plusieurs lignes de tramway via le Pôle d'Échanges Multimodal. Il répondra aux nouvelles exigences environnementales et prévoira la mise à disposition de toutes les technologies requises par les nouvelles modalités des

congrès hyperconnectés notamment la 5G, des studios d'enregistrement et de captation, un système de visioconférences et des solutions de réalité augmentée.

2) Renforcer le tissu industriel

La Métropole dispose d'un tissu industriel historique, caractérisé par la présence et le siège social de nombreux leaders nationaux et internationaux ayant un fort ancrage territorial, tels que Virbac, Vishay, Malongo, Arkopharma, Schneider Electric, Synergie CAD, Ragni et Ineldea par exemple, parmi tant d'autres.

La feuille de route industrielle de la Métropole repose sur trois piliers : (1) transition vers l'industrie du futur ; (2) décarbonation et écologie industrielle territoriale ; (3) optimisation foncière et aménagement économique.

Chiffres clés

En 2019, la Métropole compte sur son territoire : 3 221 établissements industriels et 12 085 emplois dans le secteur, générant 2,9 Mds d'euros de chiffre d'affaires cumulés.

« La Métropole accompagne le secteur industriel face aux enjeux d'innovation et transition environnementale. »

➢ Transition vers l'industrie 4.0

La Métropole soutient, aux côtés de la Région, les entreprises industrielles dans la recherche de nouveaux process industriels innovants et le transfert de technologies. A cet égard, **la Métropole et la Région ont facilité l'implantation à Nice d'une antenne du CEA Tech, 1er organisme de recherche au monde en termes de brevets**, afin de conseiller et accompagner les entreprises industrielles du territoire dans leur projet d'innovation. Cette implantation prend également forme à travers le déploiement d'un showroom de solutions développées dans les instituts du CEA Tech pour faciliter la diffusion et le rayonnement technologique d'innovations auprès des startups, chercheurs et étudiants notamment.

Le partenariat renforcé entre la Métropole et le CEA Tech a également permis d'apporter une expertise technique aux projets d'innovation de plusieurs entreprises industrielles. Cet accompagnement a pour objectif de créer de la valeur par l'innovation technologique afin de disposer de levier supplémentaire de compétitivité et de consolider les briques d'innovations des entreprises dans des secteurs clés du tissu économique de notre territoire, comme le transport et la logistique, la résilience énergétique, les éclairages intelligents et le secteur de l'alimentation.

Afin d'amorcer ce dispositif de manière efficace, les premiers accompagnements ont été orientés vers 5 entreprises leaders dans les filières représentées sur notre territoire. **Forts du succès rencontré, sur la période 2023-2025, la Métropole et le CEA Tech rendront ce dispositif accessible à un panel d'entreprises industrielles élargi.** Cet accompagnement doit être considéré comme une réponse aux enjeux de compétitivité, d'agilité et d'empreinte environnementale.

Dans le contexte du plan France 2030, la Métropole souhaite également renforcer son appui au **développement d'un écosystème de « startups industrielles »**. Parmi les pistes à l'étude figure notamment la mise en place, en collaboration avec l'UIMM et la French Tech Côte d'Azur, de programmes de dialogue et de co-construction de projets entre les startups et les industriels locaux afin de favoriser le transfert de technologies, réduire la part de risque induit par les investissements deeptech, améliorer le sourcing d'innovation au sein des groupes industriels et renforcer l'intégration des startups au tissu industriel local.

➢ Décarbonation de l'industrie et Ecologie industrielle territoriale

La Métropole inscrit son action en matière de décarbonation de l'industrie dans une perspective de long terme, en suivant les orientations et les objectifs fixés à l'échelle nationale en la matière.

Les éco-entreprises sont aujourd'hui au cœur de la transformation de l'économie du territoire. La Métropole renforcera sa logique de partenariat initiée depuis 2020 pour accompagner le développement de l'activité des éco-entreprises métropolitaines avec un objectif de création d'emplois durables.

A titre d'exemple, la Métropole organise différentes actions d'échanges, de mises en relation et de travaux collaboratifs entre acteurs concernés, en partenariat avec l'association EA-ECOENTREPRISES, prenant la forme de groupes de travail, de clubs, de colloques d'envergure régionale, autour de 3 enjeux phares :

- Positionner la filière au cœur de la relance économique,
- Accélérer la transformation des utilisateurs d'éco-solutions (Industriels, collectivités, EPCI…),
- Favoriser la structuration de la dynamique territoriale de la filière des éco-activités.

En matière d'animation, les manifestations permettront d'adresser avec les entreprises les thématiques des modes de financement, de traitement et valorisation des déchets, des stratégies des entreprises au service de la résilience.

➢ Optimisation foncière et aménagement économique

Aujourd'hui les contraintes foncières du territoire invitent la Métropole à porter une stratégie ambitieuse en matière d'aménagement afin de créer des opportunités de développement pour les entreprises industrielles.

Comme développé dans le cinquième axe du présent schéma, le territoire métropolitain compte plus de 100 zones d'activité économique (ZAE) très diverses en termes de taille, d'aménagement et de typologies d'entreprises industrielles installées. La stratégie de la Métropole vise à requalifier les ZAE existantes et à renforcer sa maîtrise foncière et immobilière pour la création de nouvelles zones.

A titre d'exemple, **la zone d'activité du Roguez**, installée depuis 2020 sur les communes de Colomars et Castagniers, fait office de nouveau modèle de parc d'activités « dernière génération » sur le territoire métropolitain. Totalement intégrée dans son cadre naturel, elle accueille une vingtaine d'entreprises industrielles pour environ 150 emplois.

La zone artisanale de la Grave, dont 6,6ha pourraient être mobilisables prochainement, permettrait d'offrir des solutions aux entreprises industrielles ayant des projets de développement à fort impact. Un projet d'aménagement d'une zone d'activité économique optimisée et fonctionnelle sur la zone de La Grave figure au cœur du **dispositif Territoire d'Industrie de Carros-Le Broc**, visant la création d'un véritable pôle entrepreneurial industriel, composé de locaux d'activité, de lieux de proximité et de services aux entreprises.

Carros, lauréat du dispositif « Territoires d'industrie »

Lancé en novembre 2018, le dispositif « Territoires d'industrie » s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. L'objectif est de mobiliser, de manière coordonnée, les partenaires que sont l'État, la Banque des territoires, les collectivités territoriales, les partenaires économiques et les entreprises, au service de l'attractivité du territoire et du développement industriel pour relever un triple défi :

- Renforcer la compétitivité des entreprises et la capacité d'innovation,
- Associer et mobiliser l'ensemble de l'écosystème industriel local et national,
- Mobiliser de nouveaux soutiens financiers, au-delà des dispositifs existants.

Le territoire de Carros-Le Broc a été retenu par le Gouvernement comme territoire pilote dans le dispositif « Territoires d'industrie ». Ce site a été distingué pour son identité et son savoir-faire affirmés. Ce centre d'activités économiques et d'emplois majeur compte 11 750 emplois pour un tissu industriel et économique de 567 entreprises pour 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

7 actions sont menées dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie de Carros-Le Broc :

- Action 1 : Créer un Pôle Entrepreneurial
- Action 2 : Accompagner les entreprises vers l'industrie du futur (Démarche Industrie 4.0)
- Action 3 : Accompagner l'Investissement et l'Export
- Action 4 : Former et Attirer les Talents de l'Industrie de Demain
- Action 5 : Développer une offre multimodale efficiente de transports et mobilité
- Action 6 : Déployer l'aménagement Numérique
- Action 7 : Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)

3) Structurer les filières d'avenir à fort potentiel de développement

Dans la structuration de son tissu économique et afin de renforcer la résilience de ce dernier, la Métropole Nice Côte d'Azur se fixe une ambition double. Elle se doit en effet de pérenniser et renouveler ses filières historiques, comme c'est le cas des filières touristique et industrielle mais aussi de structurer des écosystèmes d'acteurs, créateurs de valeur, de synergies et d'emplois. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Métropole ces dernières années, en particulier la **stratégie de spécialisation économique sur plusieurs filières stratégiques.**

« La Métropole s'engage pour le développement de l'innovation dans plusieurs filières à fort potentiel de développement. »

La Métropole souhaite ainsi se définir comme un véritable acteur et partenaire économique en se positionnant sur des opérations concrètes en faveur du développement de l'innovation de ses différentes filières d'avenir notamment dans le domaine de la santé, des industries culturelles et créatives, de la naturalité et de l'économie de la mer. Dans un contexte d'urgence climatique de de forte pression sur les ressources naturelles, les biotechnologies constituent également un vrai levier d'innovation et de développement économique durable pour faire face aux grands défis de demain en matière de santé, de sécurité alimentaire et de décarbonation des énergies.

➢ Santé

La Métropole bénéficie d'un riche écosystème de recherche et de soins : structures de santé publiques et privées performantes, école de médecine, écosystème IA et données, acteurs privés et laboratoires leaders sur leurs marchés (ex : Virbac, Horus Pharma, Caranx medical), fonds d'investissements spécialisés dans la santé (Truffle capital).

La Métropole est en pointe dans plusieurs domaines, comme la cancérologie (centre Antoine Lacassagne, Institut Méditerranéen de ProtonThérapie), la pédiatrie et pédopsychiatrie (Pôle Mère-enfant à Lenval), la gériatrie ou encore les technologies d'imagerie médicale. Elle dispose également de plusieurs **laboratoires de recherche reconnus internationalement** tels que le Centre Méditerranéen de Médecine Moléculaire, ainsi que les facultés de biologie et de chimie de Valrose qui ont été à la source de la création de plusieurs startups *biotechs* à forte valorisation (ex : TherAchon, Innoskel).

Dans les prochaines années, la Métropole souhaite consolider encore davantage son positionnement de **territoire pilote en termes d'expérimentation de santé**. Elle a mis en place plusieurs initiatives phares sur lesquelles s'appuyer avec les principaux acteurs du secteur :

- **Financement de démonstrateurs** pour accélérer le déploiement de solutions innovantes portées par des startups du territoire : Bodyo (cabine de télémédecine), ExactCure (jumeau numérique santé), Activiti (sport-santé, bien-être) et MyAutonomie (silver économie) ;
- **Projet SYNDEMIE** en collaboration avec Université Côte d'Azur (dont Faculté de médecine et CHU de Nice) et l'INRIA, qui consiste à caractériser les facteurs déterminants en santé à l'échelle du territoire (facteurs externes de types environnementaux, sociaux et économiques) afin d'établir des diagnostics, de produire des indicateurs, de créer des modèles prédictifs issus de l'intelligence artificielle (Institut 3IA), pour orienter les politiques publiques dans les domaines de la prévention, de la santé et du bien-être ;
- **Groupe de travail sur l'expérimentation de drones aériens** pour le transport de matériel médical, de prélèvements, médicaments, en partenariat avec le CHU de Nice et les Pôles de compétitivité SAFE et Eurobiomed pour apporter des solutions pragmatiques et pallier l'isolement potentiel de certaines communes du moyen et haut pays en cas de catastrophe naturelle ou de crise.

En termes d'accompagnement des entreprises, la Métropole a lancé deux promotions d'un **Accélérateur HealthTech** (2020-2022) avec le Pôle de compétitivité Eurobiomed pour soutenir l'innovation et la croissance des startups du territoire. L'innovation en santé sera une des thématiques majeures dans le cadre du nouveau programme d'accélération de la Métropole qui sera lancé en 2023 pour le développement de ses filières stratégiques.

Plusieurs projets sont en cours de développement pour **renforcer les équipements et infrastructures de santé** sur le territoire :

- **Création d'un bio incubateur et nouvelles surfaces de laboratoires** à l'horizon 2025 dans le cadre du programme immobilier baptisé « Le Lab », au sein de la technopole Nice Méridia, qui sera dédié à l'économie productive et technologique ;
- **Création d'un Pôle intergénérationnel** dans le quartier Nice Méridia qui ouvrira au public à l'horizon 2024. Ce projet comprendra un groupe scolaire, une crèche, un centre multi-accueil pour personnes âgées, un EHPAD de 125 lits, un logement-foyer de quarante appartements, une maison des aidants et un accueil de jour Alzheimer.

- **Installation d'un Pôle santé privé** de grande envergure sur le périmètre de Parc Méridia qui permettra d'agréger différents acteurs de la filière et de rapprocher le public et le privé sur le secteur ouest de la Ville de Nice.

➢ Industries Culturelles et Créatives

La Métropole Nice Côte d'Azur est dotée d'un patrimoine historique et de richesses culturelles et artistiques qu'elle souhaite valoriser à l'échelle mondiale, notamment par le biais de l'innovation. Les industries culturelles et créatives (ICC) sont un vecteur d'attractivité économique et de rayonnement international pour le territoire, avec comme clé de voûte des prochaines années : la candidature de Nice **« Capitale Européenne de la Culture 2028 »**.

La politique de soutien et structuration de la filière ICC sur la Métropole se construit autour de deux sites majeurs :

- **Les Studios de la Victorine**, site historique de la production cinématographique française depuis les années 1920, s'étendent sur 65 000m² et disposent de dix plateaux de tournage. Lieu emblématique du cinéma et de l'image, et véritable pôle dédié à la filière audiovisuelle, les studios de la Victorine confortent l'attractivité du territoire pour l'accueil des tournages cinématographiques et audiovisuels. La digitalisation qui s'impose dans l'univers du cinéma constitue une opportunité exceptionnelle pour le rayonnement et la compétitivité du site. L'ambition est d'en faire l'un des premiers studios du sud de la France, voire du territoire national, en accueillant bureaux, tournages pour les filières du cinéma, de l'audiovisuel, de la culture, de la réalité virtuelle et de l'animation. Ce projet de *Renaissance* a été accéléré dans le cadre des Opérations d'Intérêt Régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour trouver un positionnement stratégique. Le projet de rénovation du site et de modernisation de l'appareil de production cinématographique a permis d'y héberger une offre de formation renouvelée, dont un partenariat avec l'Ecole nationale supérieure Louis Lumière.

- **L'arrivée de l'Ecole ISART Digital** à Nice Méridia à compter de septembre 2023 – considérée comme la 2ème meilleure école au monde pour les jeux vidéo – marquera une étape supplémentaire majeure pour l'écosystème ICC sur le territoire. L'école y installera notamment son nouveau concept de Game Business School qui combine jeu vidéo et business. A l'horizon 2025, elle projette la création d'un nouveau campus éco-responsable avec incubateur d'entreprises et résidence étudiante pour accueillir 200 étudiants. En outre, la Métropole est actuellement en contact avec différents acteurs importants de la filière du jeu vidéo (éditeurs, développeurs, etc.) dans le but d'agréger autour d'ISART Digital une offre professionnelle à la hauteur de ses formations et ainsi de créer un véritable cluster dédié au jeu vidéo.

Dans le contexte de la candidature de Nice au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028, la Métropole mobilise son écosystème et accompagne le développement de la filière des ICC. Cet accompagnement se fera notamment à travers des appels à projets afin d'identifier des entreprises porteuses de démarches d'innovation, notamment liées aux produits technologiques utilisés par ces différents domaines, comme les effets spéciaux visuels, les expériences de réalité étendue l'Intelligence Artificielle. Les quatre lauréats sélectionnés au titre de l'AAP 2022 (Holoforge Interactive, Backlight Studio, VRtuoz et Noovae) déploieront leurs solutions sur la période 2023-2024 – solutions qui interfacent toutes leur technologie avec des sites ou des établissement culturels métropolitains – et contribueront ainsi directement à la structuration de la filière, tout en démontrant que la mise à l'exposant digital de la culture est une réalité sur le territoire.

➢ Economie de la mer

L'économie de la mer, ou économie bleue, désigne l'ensemble des activités qui sont directement liées aux océans, aux mers et aux côtes. La filière regroupe en partie des activités touristiques, mais aussi de valorisation des ressources marines et la plaisance. L'engagement de la Métropole Nice Côte d'Azur dans la conservation et la valorisation de la biodiversité marine représente un enjeu économique et écologique majeur pour le territoire, qui bénéficie d'une importante façade maritime, d'aires marines protégées et d'une biodiversité marine exceptionnelle.

La Métropole a fait de l'économie durable de la mer et de la protection du littoral une de ses priorités d'un point de vue économique et a placé les nouvelles technologies et l'innovation au cœur de sa politique de transition maritime. **L'accueil des Assises de l'économie de la mer en septembre 2021 a mis en lumière le poids économique du secteur maritime et portuaire sur le territoire** et les enjeux liés notamment à la conservation et à la préservation des écosystèmes marins et aux innovations dans le domaine des ports intelligents. La Métropole s'est fixée pour objectif d'être un territoire référent sur le plan national en matière de projets maritimes à impact environnemental positif et de favoriser le développement d'une filière de protection et valorisation des ressources marines.

La Métropole capitalisera sur les forces vives de la recherche dans le domaine marin du territoire : l'Institut Fédératif de Recherche (IFR MARRES), les laboratoires IRCAN et ECOSEAS, l'Institut de Chimie, LADI. Elle met en place des dispositifs afin de favoriser le transfert de technologie des laboratoires vers les entreprises en s'appuyant sur les partenaires locaux (incubateurs, SATT et Pôles de compétitivité). Ces jeunes pousses doivent être perçus comme de nouvelles opportunités économiques offertes par la recherche en science et la technologie marine.

Cette stratégie s'appuie sur les dispositifs suivants :

- **Le Blue Innovation Challenge** qui récompense les entreprises innovantes en matière d'énergies marines renouvelables, de biotechnologies, de sécurité et surveillance maritime, de gestion des ports, de génie maritime, d'aquaculture et d'halieutique et de protection environnementale. L'édition 2020 a récompensé 4 lauréats : Inalve, MydataModels avec Thales, Biocéanor et Seazen. Une deuxième édition est prévue en 2023.

- **Le partenariat avec le Pôle Mer PACA** qui est présent sur la Métropole et vise à devenir un pôle de référence international sur les technologies et savoir-faire maritimes, focalisé sur l'innovation. En 2022, il compte 299 adhérents et représente un budget global de Recherche et Développement de 395 millions d'euros.

- **L'excellence de la recherche académique locale sur les ressources marines,** désormais reconnue à l'échelle internationale avec plus d'une vingtaine de laboratoires de recherche dédiés aux travaux sur la préservation et la valorisation des ressources marines et plus de 15 startups issues de la recherche. La Métropole s'est engagée pour trois années dans un **projet collaboratif avec l'Université Côte d'Azur et Sorbonne Université** (Institut de la mer de Villefranche-sur-Mer), qui inclut l'accompagnement de startups, la labellisation de produits de santé et bien-être d'origine marine et le soutien au transfert de technologies des travaux de recherche vers des filières industrielles.

- **Le développement d'une filière « Drone »,** considérée comme stratégique sur le plan régional, va dans les années à venir s'accroître et prendre une place incontournable dans l'industrie de l'économie bleue. Plusieurs thématiques liées à cette filière seront développées et soutenues par la Métropole, telles que la conception de drones de surface, les drones sous-marins, les logiciels de traitement des données et des capteurs sous-marins, la sécurisation des sites côtiers

sensibles, la protection des populations et du littoral des menaces émergentes ainsi que la prévention contre les risques environnementaux. Le développement de la filière drones s'inscrit dans la feuille de route fixée dans le cadre du plan « France 2030 » dans le domaine de l'exploration des grands fonds marins.

- **Naturalité et compléments alimentaires**

La Métropole souhaite renforcer son positionnement comme un territoire de pointe et d'avant-garde dans le domaine de la naturalité et des compléments alimentaires et des thérapies innovantes. Grâce à l'apport de l'intelligence artificielle et la modélisation numérique, il est désormais possible de développer, éprouver, produire et commercialiser plus rapidement de nouvelles formules de compléments alimentaires dédiées à l'amélioration de la prise en charge de certains syndromes ou pathologies. Le secteur de la cosmétique naturelle n'est pas en reste car il promeut également la naturalité grâce à l'authenticité et la transparence des produits respectueux de l'environnement et du consommateur.

Consciente du potentiel de ce secteur en termes d'emplois et de croissance économique, la Métropole a déployé en 2022 un **appel à projets innovants dans le domaine du Bien-être et de la Naturalité**, avec un focus particulier sur les filières de l'alimentation saine, des ingrédients santé, des compléments alimentaires et de la cosmétique naturelle. Manger sainement, favoriser les circuits courts, produire de manière responsable sont à la fois des principes porteurs et des actions concrètes. La capacité à mettre en place de nouvelles filières d'approvisionnement locales associées aux transitions écologique et numérique est un puissant vecteur pour répondre à cette demande identifiée des consommateurs. La Métropole entend ainsi soutenir ces initiatives, et appuyer les porteurs de projets innovants dans leur développement pour, in fine, garantir aux consommateurs des produits uniques et de grande qualité.

La filière naturalité compte plus de 100 entreprises sur le territoire métropolitain, dont plusieurs leaders industriels tels que Arkopharma et Ineldea, ainsi que des entreprises en phase de croissance accélérée, comme PRONUTRI et les laboratoires JYTA. La filière représente au total 590M€ de chiffre d'affaires et se répartit sur quatre secteurs : les compléments alimentaires, l'agro-alimentaire, la cosmétique et les aromes, parfums et ingrédients. Afin d'accompagner les entreprises de cette filière dans leur développement et structurer la stratégie de développement, la Métropole a noué en 2021 un **partenariat avec le Pôle de compétitivité Innov'Alliance**, actif depuis 15 ans et rassemblant plus de 400 adhérents de la filière. Plusieurs actions nées de ce partenariat sont aujourd'hui à l'étude pour la période 2023-2024 : travail sur l'identité de la filière dans le territoire, organisation d'événements techniques et spécialisés à destination des professionnels, ainsi que le développement d'une offre de formations adaptées aux besoins des entreprises.

4) Soutenir la dynamique commerciale et artisanale

Face au développement du e-commerce, à l'installation des dark stores et dans un contexte post-crise sanitaire avec de nouvelles habitudes d'achat et de consommation, les collectivités territoriales font face à des risques d'aggravation de la vacance commerciale, de fermeture de services et de dégradation ou inadéquation de logements commerciaux qui sont problématiques pour la vitalité de nos quartiers et du centre-ville.

La Métropole Nice Côte d'Azur a entrepris diverses actions sur son territoire pour créer les conditions d'un dynamisme et d'un bon équilibre de son tissu commercial, notamment à travers une stratégie de « reconquête » du foncier dédié au commerce de proximité. Dans le cadre des **opérations cœurs de**

village, le soutien à l'artisanat et au commerce passe par l'amélioration du bien-être des usagers en s'appuyant sur le renforcement de la présence du végétal et la mise en valeur du patrimoine végétal existant, l'extension des espaces publics dédiés aux modes doux, la réduction de la pollution sonore, l'amélioration de la qualité des cheminements piétons et de l'accessibilité PMR et la création de lieux de convivialité agréables aux qualités esthétiques renforcées. Au-delà de ces éléments majeurs de programme il convient d'anticiper l'évolution des usages et de réaliser des aménagements pérennes.

« La Métropole considère qu'une offre commerciale dynamique, riche et diversifiée est un levier d'attractivité et de cohésion sociale. »

C'est dans cette logique que la Métropole planifie la requalification des places de village pour leur permettre de répondre aux diverses fonctionnalités qu'elles assurent : terrasse de café/restaurant, marché de producteurs et artisans deux fois par semaine, lieu de convivialité et détente ou encore attente des transports en commun (arrêt de lignes régulières et scolaires). L'espace doit être conçu pour être multifonctionnel, comporter du mobilier urbain et offrir un cadre de vie agréable, sécurisé et harmonieux. Certaines opérations accompagnent la réalisation de nouveaux logements d'ensemble immobilier au sein du village ou la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage communale.

En cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement, la liste prévisionnelle des communes concernées porteuses du projet comprend notamment Levens (place du Festin), Marie (Aménagement entrée de ville-parking), Falicon (parc-auto gratuit), Gilette (parking du château), Eze (Aménagement de la place de Gaulle), Cagnes-sur-Mer (abords de la Mairie Annexe du Val Fleuri), Rimplas (3ème phase), Lantosque (Parking cœur du village) et Saint-Martin-Vésubie (parking souterrain place des Allées).

La Métropole souhaite maintenir une dynamique commerciale sur le secteur « Ville de Nice » en développant son **périmètre de préemption commerciale**. Une cartographie réalisée par la Région Sud et notamment par Sud foncier éco donne les premières lignes directrices qui seront approfondies pour obtenir l'exhaustivité des informations sur notre territoire. A cette fin, la Métropole Nice Côte d'Azur met en place un **observatoire de l'immobilier commercial** en partenariat avec la CCI Nice Côte d'Azur qui fournira à la Métropole des informations lui permettant de constituer une base de données, socle de l'observatoire de l'immobilier commercial (données sur les locataires de locaux commerciaux, sur les types d'activité s'y exerçant).

Dans un second temps, la CCI Nice Côte d'Azur conduira une étude de diagnostic et de programmation commerciale sur le territoire de la commune de Saint Laurent du Var, en coopération avec la Métropole et la commune. Il s'agit de dresser un diagnostic de l'offre et de la demande commerciale, d'établir les enjeux de dynamisation du commerce et les grandes orientations de développement à l'échelle de la commune et préfigurer la programmation de 3 projets urbains en cours (Puget Nord, le square Benes, la RN7).

En complément de cette dynamique du commerce de proximité, le territoire dispose d'une offre qualitative qui attire des visiteurs de toute la Région et au-delà des frontières monégasques et italiennes :

- L'enseigne **IKEA** a ouvert un espace de vente à Nice qui intègre un écoquartier où cohabitent résidences, bureaux et commerces de proximité accessible grâce à la ligne 3 du tramway.
- A Saint-Laurent-du-Var, le centre commercial **Cap 3000** situé en bord de mer, à proximité de l'aéroport Nice Côte d'Azur, a été élu meilleur centre commercial du monde lors du concours des MIPIM Awards 2022. Il possède plus de 300 enseignes composées de magasins de grande distribution et de services, de boutiques, de restaurants, de cabinets médicaux et de laboratoires d'analyse médicale.

- Situé au nord-ouest du centre-ville de Cagnes-sur-Mer, le centre commercial **Polygone Riviera** occupe une surface de 70 000 m² et compte près de 100 boutiques, 20 restaurants et 10 salles de cinéma.

Deux projets majeurs sont en cours dans le centre-ville de Nice et viendront compléter l'offre existante tout en contribuant à l'attractivité du quartier de la Gare Thiers et Libération :

- Le **programme Iconic** consolidera l'offre commerciale du quartier de la gare avec une offre de locaux commerciaux en cœur de ville. Le projet prévoit la création d'un ensemble de 18 300m² comportant commerces, restaurants, hôtels et loisirs, pour un investissement total de 80M€.
- **L'ancienne Gare du Sud** sera transformée en véritable halle dédiée à la découverte et à la promotion de la cuisine méditerranée. Cette Gare du Sud "2.0" ouvrira ses portes au premier trimestre 2023. En plus des espaces du rez-de-chaussée dédiés au parcours client et à la restauration, le lieu accueillera une école de formation, un espace de coworking, une fabrique à mozzarella, des espaces dédiés aux associations et des expositions éphémères.

5) Accompagner l'économie sociale et solidaire

Les chiffres de l'ESS

- +1530 employeurs
- + 18 000 salariés
- 13,5 % des emplois privés du territoire

Avec plus de 18 000 salariés sur le territoire métropolitain, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représentent 13,5% des emplois privés. La Métropole Nice Côte d'Azur regroupe ainsi 63% des emplois de l'ESS présents dans le département des Alpes maritimes. Les activités et emplois de l'ESS sont peu délocalisables, ce qui leur permet de mieux résister aux évolutions conjoncturelles. Fortement créateur de richesse, le secteur de l'ESS est un levier économique important pour la Métropole. Il permet notamment de renforcer la cohésion sociale et territoriale en favorisant la création d'emplois dans des métiers en tension, en facilitant l'insertion sur le marché du travail des personnes en difficulté et en valorisant une économie à « impact sociétal positif » qui s'appuie sur la solidarité, le partage et la redistribution des profits.

« La Métropole encourage les nouvelles formes d'entrepreneuriat à finalité sociale et environnementale. »

Néanmoins les entreprises de l'ESS manquent de visibilité, maillage et réseau, mais aussi de lieux et d'espaces pour développer leurs activités. La Métropole porte ainsi l'ambition de soutenir le secteur de l'ESS à travers le développement d'un écosystème favorable et de dispositifs d'accompagnement spécifiques.

La Métropole encourage les nouvelles formes d'entrepreneuriat à finalité sociale et environnementale, en mettant en place un écosystème local propice à leur pérennité. Pour la période 2023-2028, elle se fixe deux objectifs pour l'écosystème de l'ESS : (1) Renforcer l'animation de l'écosystème ; (2) Consolider le « Parcours Entreprises » de l'ESS (accompagnement, financement, hébergement), en s'appuyant sur les dispositifs suivants :

- **Accompagnement via la Fabrique à Entreprendre (FAE)** qui intervient auprès des créateurs d'entreprises dans les quartiers prioritaires et les communes du moyen et du haut pays, avec près de 70% des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) couverts et une vingtaine d'associations partenaires ;
- **Participation au Fonds Essor** qui a pour objectif de réduire les tensions de trésorerie et faciliter la relance des entreprises et associations de l'ESS. Initié par la Région SUD et la Banque des Territoires pendant la crise sanitaire, le fonds a mobilisé la participation de

plusieurs acteurs, dont la Métropole à hauteur de 100 000 euros. De nouvelles modalités opérationnelles sont à l'étude dans un contexte post-crise sanitaire à compter de 2023 ;

- **Les Trophées de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire** qui visent à soutenir les initiatives locales de l'ESS en récompensant et valorisant les entrepreneurs et les associations du territoire inscrites dans une démarche d'utilité sociale et d'éco responsabilité. En 2021, 5 lauréats ont été récompensés avec des prix variant de 3 000 à 5 000 euros par lauréat. La quatrième édition s'est tenue en 2022 pendant le mois de l'ESS qui a lieu chaque année au mois de novembre. La Métropole souhaite pérenniser ce dispositif dans les années à venir ;
- **Appui au développement des structures à finalité sociale** par l'intermédiaire de programmes d'accompagnement dédiés. Par exemple, Pro Bono Factory qui vise à soutenir le développement de structures de l'ESS du territoire en proposant un accompagnement croisé mené par l'Incubateur Az'Up et France Active, couplé à du mécénat de compétences. Pour les années à venir, la Métropole souhaite s'inspirer de ce dispositif innovant et ainsi dupliquer d'autres programmes spécifiques dédiés au développement des structures existantes ;
- **Accroitre la visibilité des structures de l'accompagnement** par l'organisation d'événements dédiés à promouvoir l'entrepreneuriat à impacts positifs.

6) Développer les filières valorisant les ressources naturelles et agricoles

La Métropole Nice Côte d'Azur a voté en juillet 2020 une nouvelle Politique Agricole, Foncière et Alimentaire ambitieuse dotée d'un fonds d'intervention de 18 M d'euros sur la durée du mandat. Cette délibération cadre a validé la création d'un fonds d'acquisition pour de grandes parcelles, d'un financement destiné aux communes pour l'acquisition et l'aménagement de foncier, de moyens financiers pour créer un Espace-Test Agricole et un lieu-test permanent ainsi que le principe de dispositifs opérationnels pour soutenir les exploitants (aide à la conversion à des signes de qualité).

« La démarche du PAT vise à construire un véritable projet de résilience du système alimentaire sur le territoire de la Métropole. »

En 2019, la Métropole lançait son Projet Alimentaire Territorial (PAT) élaboré dans le cadre du plan climat 2025. Démarche volontaire, outil de dialogue, de pilotage transversal et multidisciplinaire, ce PAT a notamment pour objectif de rassembler les acteurs de l'alimentation « de la graine à la fourchette » pour travailler ensemble, et avec ses voisins, sur le système alimentaire du territoire métropolitain.

En effet, la Métropole et les 51 communes qui la composent travaillent déjà activement sur différents sujets touchant à l'alimentation à travers leurs compétences. Toutefois, une politique alimentaire intégrée est nécessaire pour assurer la cohérence des politiques agricoles, foncières, environnementales, économiques, de santé, et les aligner sur des objectifs communs. Ainsi, le PAT intègre les 3 grandes dimensions en lien avec le développement des circuits courts :

- **Une dimension économique**, au regard des enjeux d'approvisionnement, de transformation et de distribution des produits locaux ainsi que leurs impacts sur le secteur du tourisme ;
- **Une dimension environnementale**, du fait du développement de la consommation de produits locaux et de qualité et la valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique
- **Une dimension sociale** par l'éducation alimentaire, la création de liens via les actions et projets collectifs liés à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire.

D'autres actions sont d'ores et déjà engagées et seront confortées dans les années à venir :

- La valorisation du **test d'activité agricole** grâce à la création de l'Espace Test Agricole Métropolitain (ETAM) dont la gouvernance a été mise en place en janvier 2021 avec les partenaires de l'agriculture des Alpes-Maritimes. Les lieux test agricole assurent aux porteurs de projet un accompagnement technique et économique, leur permettant de tester leur projet avant leur installation en agriculture ;
- **La consolidation de la filière agricole locale,** des circuits courts d'approvisionnement et le renforcement de leur attractivité, notamment via l'acquisition de parcelles par la Métropole ;
- **L'accompagnement technique et financier** des communes qui cherchent à favoriser l'installation de nouvelles exploitations en accompagnant l'acquisition du foncier, l'aménagement des parcelles, la rénovation des bâtiments d'exploitation, la réfection des accès aux parcelles et les travaux d'irrigation ;
- La création et le développement, depuis 2017, d'une maison des terroirs niçois et métropolitains : **« Le Goût de Nice »** propose plus de 230 produits locaux tous issus des exploitations agricoles du territoire métropolitain.

Le futur Marché d'Intérêt National

Le futur Marché d'Intérêt National (MIN) a pour objectifs de favoriser le développement de circuits courts de commercialisation des productions agricoles locales vers les grossistes du MIN, de lutter contre le gaspillage alimentaire des produits en fin de vie et de mettre en place des filières de valorisation des déchets issus de l'exploitation du MIN (bois, carton, biodéchets, plastiques). Le nouvel équipement dotera les agriculteurs et les grossistes d'un outil moderne et performant à proximité immédiate des zones de production, favorisant ainsi le rapprochement d'une plateforme de commercialisation de rang métropolitain avec les exploitations.

Axe 3

Accompagner la création et la croissance des entreprises

La Métropole Nice Côte d'Azur se positionne comme un acteur majeur de l'accompagnement et du soutien aux entreprises sur le territoire. Elle entretient des relations de proximité très fortes avec les entreprises, quels que soient leur taille, leur maturité et leur secteur d'activité. En collaboration étroite avec la Région et divers acteurs économiques, la Métropole déploie plusieurs dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, à l'innovation, au financement et à l'implantation d'entreprises. Elle est également un relais important pour la diffusion d'informations et la mobilisation des acteurs locaux dans le cadre des dispositifs de financement régionaux et nationaux. Il s'agit aujourd'hui de consolider les dispositifs existants et de continuer à développer les coopérations avec l'Etat et la Région dans ce domaine.

1) Simplifier la relation entreprise

« La Métropole entretient une forte relation de proximité avec ses entreprises et déploie une offre complète de services et dispositifs d'accompagnement. »

Pour assurer l'accompagnement des entreprises et leur succès, la Métropole a mis en place une cellule dédiée à l'appui aux entreprises et développé une offre de services lisible pour l'usager et clairement identifiable sur son portail économique : http://business.nicecotedazur.org.

Cet accompagnement se structure autour de 4 axes :

- **Financements** : la Métropole assure une veille continue des guichets de financement à l'échelle régionale, nationale et européenne. Elle apporte un soutien personnalisé aux entreprises porteuses d'un projet de croissance ambitieux en jouant le rôle de facilitateur et de mise en relation avec les différents acteurs du financement, notamment les principaux fonds d'investissement locaux et les dispositifs d'aide économique de la Région. A noter que la Métropole contribue à plusieurs outils de financement (subvention, prêts, fonds propres) pour aider les entreprises à surmonter d'éventuelles situations de crise (ex : Covid-19, tempête Alex) et à mener divers projets structurants pour leur croissance.
- **Entrepreneuriat et emploi** : la Métropole favorise la réussite des projets entrepreneuriaux à travers notamment une mise en réseau, une possibilité d'hébergement au sein de sa pépinière d'entreprises (CEEI), ainsi qu'un accès accéléré aux dispositifs et acteurs spécialisés dans la création d'entreprise, tels que la Fabrique à Entreprendre. Dans le domaine du soutien à l'emploi, la Métropole Nice Côte d'Azur joue un rôle essentiel de coordination et de suivi des besoins des entreprises afin d'adapter l'action publique à l'évolution du marché du travail.
- **Croissance et innovation :** la Métropole lance régulièrement plusieurs appels à projets innovants, en phase avec ses filières stratégiques, et apporte un co-financement pour le déploiement de démonstrateurs et nouvelles innovations de produits ou services. A compter de 2023, la Métropole proposera des programmes d'accélération collectifs et personnalisés pour les entreprises en phase de croissance. La Métropole soutient également le développement international des entreprises, aux côtés de la Région, Rising Sud et la Team France Export, via une participation sur les plus grands évènements et salons professionnels au monde (ex CES Las Vegas, Vivatech).
- **Immobilier et foncier :** la Métropole se propose de faciliter la recherche de locaux ou de terrains pour les entreprises endogènes et exogènes, via notamment une mise en relation avec les interlocuteurs adéquats en charge de l'offre immobilière ou les grands ensembles commerciaux. Elle offre également des solutions d'atterrissage et d'hébergement clé en main à travers sa pépinière et son hôtel d'entreprises sur les deux bâtiments Premium et The Crown au sein de la technopole Nice Méridia.

A la demande des communes et afin de répondre du mieux possible aux besoins des entreprises, les services du Développement Economique et de l'Emploi de la Métropole vont renforcer encore davantage leur relation de proximité avec les entreprises à travers :

- **L'organisation de « permanences » et rencontres collectives entreprises** dans les zones d'activité économique du territoire, en collaboration avec les clubs d'entreprises, les organisations représentatives des employeurs et fédérations professionnelles, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **Une démarche proactive de prospection individuelle et de visites d'entreprises**, avec les services de la Région, pour identifier les besoins des entreprises et présenter les dispositifs d'accompagnement et de soutien public ;
- **L'organisation de sessions d'échanges entre les différents acteurs apportant un soutien aux acteurs économiques**, afin d'optimiser et d'améliorer la relation entretenue avec les entreprises et la diversité des acteurs qu'ils soient publics, associatifs ou institutionnels.

2) Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat innovant

En ce qui concerne le soutien à la création d'entreprises, l'enjeu commun est de **clarifier et rendre visible l'offre d'accompagnement existante**, en développant l'accès aux financements pour les entrepreneurs et en les accompagnant en termes d'information, de procédures administratives et de montage de business plan. Si des dispositifs existent déjà, c'est sur leur visibilité et leurs synergies qu'il faut agir dans les années à venir.

« En jouant un rôle d'animateur économique, la Métropole renforce son soutien à l'écosystème d'entrepreneurial. »

L'autre enjeu majeur est de **renforcer la lisibilité et la coordination des aides**. Deux aspects doivent être traités : (1) la communication autour de l'offre de service territoriale ; (2) la cohérence des dispositifs et des différents niveaux d'intervention à l'échelle de la Métropole.

Fort de sa volonté de garantir un parcours d'accompagnement de qualité pour les porteurs de projet, la Métropole Nice Côte d'Azur a noué des partenariats avec plusieurs structures d'appui à la création d'entreprises. Ainsi, pour jouer pleinement son rôle de structuration d'écosystème d'acteurs innovants, la Métropole accompagne la montée en puissance de l'entrepreneuriat autour de **sa pépinière et son incubateur d'entreprises : le Centre européen d'entreprises et d'innovation (CEEI).**

Créé en 2008 à la suite de l'identification d'un manque avéré de structures d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises, le CEEI est installé dans le bâtiment Premium, au cœur de la technopole Nice Méridia. Cet outil de développement économique a activement participé à la dynamisation de l'économie locale et à la création d'un écosystème entrepreneurial. **Le CEEI a accompagné plus de 170 startups et contribué à la création de plus de 1 400 emplois**.

Cet outil a été bâti avec deux éléments constitutifs :

- **Une offre immobilière adaptée aux jeunes entreprises.** L'offre immobilière n'était pas adaptée aux personnes souhaitant créer une entreprise, notamment au regard des surfaces disponibles (souvent trop dimensionnées), du tarif (le foncier demeurait peu attractif d'un point de vue tarifaire sur le territoire) et des modalités juridiques d'hébergement (l'engagement sur la durée était souvent contraignant ce qui impliquait une visibilité financière importante) ;

- **Un soutien en compétences pour faciliter la création d'entreprises.** L'accompagnement est un élément décisif pour maximiser les chances de succès. Le choix d'internaliser une équipe d'experts accompagnants a été prépondérant dans le succès du CEEI. L'accompagnement permet aux créateurs de bénéficier de visions complémentaires pour développer au mieux son entreprise.

Fort de son succès et de l'impulsion donnée par la Métropole, **l'écosystème entrepreneurial s'est profondément étoffé et structuré au cours des dix dernières années avec l'arrivée de nouveaux acteurs** spécialisés dans l'hébergement et l'accompagnement d'entreprises innovantes. De ce fait, la Métropole a initié depuis 2020 une stratégie de transformation du CEEI et de ses missions d'hébergement, incubation et accélération d'entreprises. Cette stratégie repose sur 4 piliers :

- **Renforcer le rôle d'animation** de la Métropole auprès des startups, des écoles du numérique et des divers acteurs de l'innovation en utilisant le bâtiment Premium / CEEI comme lieu de convergence et laboratoire de créativité. L'objectif est de fédérer et s'appuyer sur les forces vives existantes pour créer des événements et rencontres sur des sujets porteurs et d'actualité pour les entrepreneurs innovants, en créant également des opportunités de collaboration. L'implantation récente de l'Ecole 42, Centrale Méditerranée, Simplon, le CNAM et ISART sur Premium créent les conditions nécessaires à une animation plus dynamique d'un écosystème qui est désormais beaucoup plus étoffé.

- **Assurer une montée en gamme de l'offre d'accompagnement spécialisée** en sous-traitant l'organisation de programmes d'accélération spécialisés qui soient ouverts à une cible d'entrepreneurs plus large que celle des entreprises hébergées au CEEI. Les programmes d'incubation spécialisés sur l'amorçage se sont largement développés sur le territoire. Dans une stratégie de spécialisation par filière, la Métropole va proposer une offre d'accélération axée sur des secteurs spécifiques et des phases de croissance plus élevées. De plus, le processus de sélection du CEEI est aujourd'hui focalisé vers le soutien à des entreprises qui ont des besoins couplés d'accompagnement et d'hébergement.

- **Proposer une offre d'hébergement plus agile et mieux adaptée** aux besoins des entreprises, allant jusqu'à l'hôtel d'entreprises, qui sont de plus en plus mobiles et fonctionnent désormais davantage à distance et en télétravail, sans avoir recours à des occupations sur site en continu. La Métropole souhaite également établir des collaborations avec des acteurs de l'hébergement et de l'incubation à l'échelle nationale. Si la stratégie de développement du CEEI s'est d'abord préoccupée d'une insertion au niveau local, il est désormais critique d'étendre ce réseau à des acteurs plus nationaux afin d'offrir de nouvelles opportunités aux entreprises hébergées et de participer ainsi à leur croissance.

- **Repenser la lisibilité et la communication autour du lieu**, en changeant notamment l'appellation *CEEI* et en l'inscrivant dans un contexte plus global de « hub d'innovation » en s'appuyant sur les acteurs présents à l'échelle du bâtiment Premium (notamment les écoles spécialisées dans l'innovation) et l'ensemble de la technopole Nice Méridia. Les actions de promotion doivent donner une meilleure visibilité dans une démarche de marketing territorial.

La Fabrique à Entreprendre

La Métropole déploie en partenariat avec BPI France « La Fabrique à Entreprendre », pour qu'à chaque étape de son parcours le porteur de projet soit informé et accompagné. Ainsi, l'entrepreneuriat peut se développer dans les quartiers prioritaires et dans les communes du moyen et du haut pays (territoires marginalisés) avec près de 70% des QPV couverts et une vingtaine d'associations partenaires en relais.

Les entreprises bénéficiaires ont accès à un accompagnement sur-mesure notamment grâce aux 19 partenaires identifiés dans plusieurs domaines d'intervention :

- **Accompagnement des créateurs issus des QPV et ou fragilisés** : Positive Planet, Agir Abcd, Ouvre Boite Côte d'Azur,
- **Accompagnement/formation à la création et au développement** : Boutique de Gestion Côte d'Azur, CMA, Institut Régional des Chefs d'Entreprises, Incubateur Paca Est
- **Financement** : ADIE, Initiative NCA, Crea-Sol, Réseau Entreprendre, France Active
- **Hébergement / Développement** : Nice Ariane Développement, E.COLE Carros, CEEI
- **Test d'activité** : Petra Patrimonia, Acticop, Mozeika, Couveuse Innovation

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, le ***Innovation Centre for Entrepreneurship (ICE)***, créé en 2021, est le centre dédié à l'enseignement, et l'accompagnement en entrepreneuriat de l'Université Côte d'Azur. Il constitue un centre d'expertises et de ressources pour l'entrepreneuriat et l'innovation s'adressant aux étudiants, chercheurs et professionnels du territoire, et renforce ainsi les actions de la Métropole en faveur de l'entrepreneuriat.

En matière de soutien à l'entrepreneuriat étudiant, **l'initiative PEPITE est un élément fondamental dans la sensibilisation à la création d'entreprise auprès du public estudiantin**. Le PEPITE gère le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) qui permet à tout étudiant de bénéficier d'aides dans le cadre d'un projet de création d'entreprises. Le PEPITE mobilise l'écosystème pour accompagner les jeunes entrepreneurs, et notamment un réseau de mentors entrepreneurs, des référents dans chaque établissement mais aussi un grand nombre d'experts, des incubateurs partenaires ainsi que des acteurs du financement. Dans ce cadre, la Métropole, au travers notamment de son CEEI, participe au jury de sélection et à l'hébergement des projets lauréats du SNEE.

French Tech Côte d'Azur et Capitale French Tech

L'obtention du Label French Tech Côte d'Azur et Capitale French Tech illustre la vitalité de l'écosystème métropolitain favorable au développement des entreprises innovantes et attire davantage de projets d'entreprises sur le territoire. Localisé au centre-ville de Nice, le bâtiment totem de la French Tech Côte d'Azur apporte également une dynamique de développement territorial et rénovation urbaine au quartier Notre Dame. La Métropole a établi un partenariat avec la French Tech Côte d'Azur et apporte un soutien financier aux nombreux dispositifs et activités à destination des startups et jeunes entreprises locales :

- La **bourse French Tech** pour le financement du pré amorçage/amorçage de projets d'entreprises innovantes ;

- Les initiatives **French Tech Seed** pour financer les projets Deep Tech satisfaisant le référentiel établi par la BPI ;
- Le programme **French Tech Tremplin** pour aider les entrepreneurs issus de milieux non propices à l'entrepreneuriat ;
- Un **programme d'accompagnement dédié aux femmes entrepreneures** pour accélérer 10 entreprises, co-fondées ou majoritairement détenues par des femmes ;
- L'organisation du **French Tech Summit** annuel.

3) Favoriser le transfert de technologies

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite favoriser l'essor d'un écosystème dédié à l'innovation dans les secteurs et filières prioritaires pour le territoire. Elle poursuivra son action de renforcement des dispositifs et partenariats avec l'Université Côte d'Azur (UCA) et les écoles d'enseignement supérieur. Elle coordonnera un travail d'identification de tout projet pouvant potentiellement faire l'objet d'un transfert technologique vers le tissu économique ; et l'accompagnera dans toutes les phases de sa concrétisation (création, financements, partenariats, accès aux dispositifs publics, implantation).

« Par différents leviers d'actions, la Métropole et l'Université Côte d'Azur stimulent le transfert de technologies et l'innovation des entreprises. »

Créée en février 2015, l'Université Côte d'Azur, inscrite au **programme d'Investissement d'Avenir « IDEX »** (attribution de 58 M€ sur 4 ans dans la recherche, la formation et l'innovation), exprime la volonté de développer une stratégie commune et ambitieuse de recherche, de promouvoir le transfert de connaissances et de technologies, et d'intensifier ses missions de formation. L'ambition affichée est de **consolider un établissement de rang mondial en recherche et innovation**, et d'accroître son rayonnement international. Construit autour de trois centres de référence (la santé, les défis du numérique, la ville intelligente) ce programme conforte les enjeux stratégiques de la Métropole. Concrètement, à travers l'IDEX, UCA va pouvoir créer des fonds spécifiques pour la recherche et l'innovation, attirer des chercheurs de renom et des doctorants à fort potentiel, créer des diplômes de haut niveau s'appuyant sur les domaines d'expertise de chacun de ses membres, soutenir l'entrepreneuriat et la création d'entreprise, développer et structurer des partenariats avec le monde industriel et les collectivités. 25 % des financements seront consacrés au développement de la R&D et au transfert technologique en partenariat avec les entreprises. Avec des objectifs d'excellence, de transdisciplinarité et d'attractivité internationale, UCA a pour ambition de créer un nouveau modèle d'université de renommée mondiale, qui combine à la fois excellence académique et rapprochement avec le tissu économique au travers de formations correspondant aux besoins des entreprises. Ces actions sont réalisées en lien avec les structures de valorisation des membres de l'IDEX, et les acteurs socio-économiques de l'innovation (SATT Sud Est, Incubateur PACA Est, BPI France).

Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, la Métropole entend décerner plusieurs prix venant **récompenser les entreprises métropolitaines disposant d'un savoir-faire issu de la recherche publique ou en collaboration avec la recherche**. En 2022, le thème a porté sur les biotechnologies, avec une attention particulière apportée à la thématique des ressources marines, qui représentent un enjeu majeur pour la Métropole en matière de protection environnementale et de développement économique durable. Un prix sera également attribué à des doctorants ou post doctorants pour soutenir des projets entrepreneuriaux menés en collaboration avec un laboratoire de recherche ou équipes de recherche.

4) Mobiliser les financements publics et privés

« La Métropole propose différentes solutions de financements pour encourager la création et le développement des entreprises. »

➢ Financements publics

La Métropole Nice Côte d'Azur est positionnée aux côtés des entreprises installées sur leur territoire pour les accompagner dans la mobilisation des financements publics existants qui peuvent s'avérer nécessaires à leur développement. Par exemple, le régime d'aide France Relance a contribué à relancer l'activité et à donner un nouveau souffle à plusieurs entreprises du territoire. Ainsi pour maintenir la dynamique de soutien au développement des entreprises, la Métropole se mobilise à travers des dispositifs d'aides spécifiques au territoire et continue à communiquer via son portail économique en ligne sur les aides disponibles et les guichets de financement ouverts, notamment dans le cadre du nouveau plan d'investissement France 2030.

Bilan des actions s'inscrivant dans France Relance/France 2030

- Sur la période 2020-2022, la Métropole a rencontré 90 entreprises pour les orienter vers les guichets de financements publics liés à la relance et à France 2030.
- 8 entreprises ont obtenu des financements, pour un montant global de 4,8 millions d'euros.

Cette stratégie comporte deux aspects :

- Donner de la visibilité aux entreprises sur les différentes opportunités de financement correspondant à leur besoin dans le cadre du programme France 2030 et de son volet PIA4 ;
- Accompagner les entreprises dans l'organisation des consortiums et le montage des dossiers de financement identifiés.

En parallèle, **la Métropole lance plusieurs appels à projets innovants par an** afin de répondre aux enjeux stratégiques des filières du territoire, tels que les éco-industries, l'économie de la mer, le tourisme durable et les industries culturelles et créatives. Chaque entreprise lauréate bénéficie d'un co-financement de la part de la Métropole compris entre 30 000 euros et 80 000 euros, en fonction de la maturité du projet et du degré d'innovation en jeu. La durée de déploiement des projets est de 24 mois maximum. Un accompagnement et un suivi rigoureux sont assurés par les services métropolitains et les partenaires techniques spécialisés dans les thématiques concernées. Ces dispositifs d'appels à projets innovants seront reconduits sur la période 2022-2026 avec des thématiques qui évolueront annuellement en fonction des priorités de la Métropole.

Ces dispositifs visent à répondre aux enjeux suivants :

- Identifier des entreprises porteuses d'initiatives innovantes et pertinentes pour le territoire ;
- Accompagner la structuration des filières considérées comme stratégiques ;
- Montrer le dynamisme économique de la Métropole en promouvant des produits/services novateurs portés essentiellement par des entreprises innovantes ;
- Permettre aux sociétés porteuses de bénéficier d'un rayonnement en matière de visibilité et de démontrer la pertinence du produit/service développé.

Tempête Alex : fonds de soutien à l'économie

Dans son rôle de soutien à l'activité économique en période de crise et de difficultés, la Métropole Nice Côte d'Azur est également un acteur majeur aux côtés d'autres acteurs publics et institutionnels. A cet égard, la Métropole a pris des mesures immédiates de soutien à l'encontre des victimes de la tempête Alex survenue en octobre 2020, et notamment des entrepreneurs, en abondant un fonds d'aide exceptionnel à hauteur de 1,1 million d'euros. Ce fonds, associant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et les chambres consulaires, a permis à 569 entreprises des vallées impactées de bénéficier d'une aide directe afin de compenser les pertes d'exploitation, couvrant ainsi les besoins les plus urgents.

A la suite du succès de ce 1er fonds, un 2ème a été créé afin de soutenir les activités étant toujours impactées par les conséquences économiques de la tempête Alex. Ce second fonds, d'un montant global de 4,05 M€ est abondé par l'Etat, la Région Sud, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et la Métropole Nice Côte d'Azur (à hauteur de 500 000 euros). Au mois de novembre 2022, le fonds a attribué un total d'aides d'un montant de 1,13 M€ avec la perspective de consommer l'intégralité d'ici 2024.

➢ Financements privés

L'accès au financement privé est un levier crucial pour la croissance et l'attractivité des entreprises innovantes sur le territoire mais ce type d'entreprises se heurte à des difficultés pour rencontrer des fonds d'investissement. Parallèlement, les startups doivent se préparer au mieux pour entamer les discussions avec des investisseurs, sachant que leur domaine est caractérisé par un certain degré de technicité qui peut être un frein à la recherche de fonds.

Bilan des deux fonds (fin 2022)

- SUD HORIZON a réalisé 4 investissements pour un montant global de 13 M€.
- Le Fonds Tourisme Côte d'Azur a réalisé 19 opérations pour un montant global de 22 M€.

Depuis 2020, la Métropole participe financièrement à deux fonds d'investissement – **Fonds Tourisme Côte d'Azur et Fonds Sud Horizon** – afin d'offrir de nouvelles opportunités de financement aux entreprises locales, notamment pour renforcer leurs fonds propres. Cette participation permet également de :

- Accélérer la transition et diversification de notre tissu économique dans les filières stratégiques pour le territoire ;
- Fixer et localiser les emplois sur le territoire ;
- Intensifier les investissements productifs à long terme pour favoriser la création d'emplois et générer des recettes fiscales supplémentaires.

La Métropole a également formalisé sa **collaboration avec Région Sud Investissement (RSI)** à travers une convention de partenariat en 2022. Cela permet à la Métropole de participer aux différents comités d'analyse organisés par RSI et de bénéficier d'une permanence régulière de RSI sur le territoire pour faciliter les échanges avec les entreprises et développer de nouvelles opportunités de financement. La zone d'intervention de RSI est régionale. Leur présence dans le même bâtiment que le CEEI avec une activité qui s'effectue sur le territoire métropolitain témoigne du dynamisme des

entreprises locales : elles pourront dès lors interagir plus facilement avec l'équipe d'instruction pour accélérer les demandes et la constitution de dossiers.

La Métropole est par ailleurs partenaire de l'association **Ambition Capital**, créé en 2020 et basée à Marseille, ayant pour objectif la promotion et développement du capital-investissement sur le territoire régional, en créant des synergies et en déployant des actions de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques à destination de l'écosystème.

5) Renforcer l'attractivité économique, les coopérations internationales et le rayonnement des entreprises

➢ Favoriser l'implantation d'entreprises et les investissements sur le territoire

Depuis la création de la Métropole Nice Côte d'Azur en 2012, elle travaille en collaboration avec l'association **Team Côte d'Azur (TCA)** pour la mise en œuvre de la politique d'attractivité et de promotion du territoire métropolitain avec pour principales missions :

- La prospection d'entreprises, d'investisseurs et de talents en France et à l'international pour favoriser l'implantation de nouvelles activités et la création d'emplois ;
- L'accueil sur le territoire de ces entreprises, investisseurs et talents et le suivi de leur implantation ;
- La promotion économique du territoire au niveau national et international ;
- Des actions de promotion, prospection et coordination autour de l'immobilier d'entreprises et une approche de type « prescripteur » auprès des investisseurs immobiliers.

Les implantations d'entreprises

- En 2021, 19 décisions d'investissements ont été favorisées par TCA, représentant 258 emplois sur le périmètre de la Métropole d'ici à trois ans
- Depuis 2012 : 269 décisions d'implantations accompagnées par TCA sur l'ensemble du territoire pour 5 090 emplois.

Cette dynamique d'actions se concentre dans un premier temps sur les 4 secteurs clés des cleantech, des services, des industries du numérique (IT) et de la santé et des sciences de la vie (healthtech et nutricosmetics) et se poursuit notamment sur les logiciels, la cybersecurité, le véhicule autonome, la Smart City, les Bluetech et l'IA Santé.

« La Métropole est engagée dans une démarche pro-active d'attractivité exogène. »

Lancé par la Métropole en mars 2022, le dispositif « **Business Landing Nice Côte d'Azur** » vise à renforcer l'attraction de nouveaux investissements et nouvelles implantations d'entreprises en apportant un soutien financier aux entreprises innovantes qui s'installent sur l'une des 51 communes et s'engagent à créer au moins 10 emplois à horizon 3 ans. Dans un contexte de concurrence européenne et internationale accrue en termes d'attractivité économique, le dispositif « Business Landing Nice Côte d'Azur » permet de favoriser l'installation de nouvelles entreprises spécialisées dans nos filières stratégiques. Le dispositif couvre la période 2022-2024.

Dans les mois et années à venir, la Métropole souhaite **renforcer l'offre d'accueil « clé en main » à l'attention des entreprises, de leurs salariés et leurs familles**, pour répondre aux demandes et sollicitations dans les domaines du recrutement, de l'éducation et du logement. Un accompagnement dédié pourra être mis en place afin de faciliter et fluidifier l'installation sur le territoire.

La nouvelle agence d'attractivité permettra de compléter les actions déjà menées en améliorant la coordination entre les structures et les partenaires, institutionnels et privés, œuvrant à l'attractivité du territoire, tant du point de vue du tourisme d'affaires que de l'accueil d'investisseurs et

d'entreprises exogènes. Elle permettra aussi de coordonner les stratégies de communication et de marketing territorial pour renforcer le rayonnement sur le plan économique.

➢ Renforcer la coopération sur la ceinture Euro-Méditerranée

La Métropole Nice Côte d'Azur est un territoire transfrontalier unique, entre mer et montagne, contigu à deux frontières : une frontière interne à l'Union européenne de plus de 100 km avec la région piémontaise en Italie et une frontière internationale avec la Principauté de Monaco qui rassemble près d'1,5 millions d'habitants. En complément, son ouverture sur la Méditerranée en fait un pôle d'attractivité international catalysant ainsi des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui ne peuvent être appréhendés qu'au travers d'un grand territoire transfrontalier.

Ainsi, la Métropole souhaite favoriser l'émergence et la structuration de ce bassin de vie transfrontalier et métropolitain en :

- Facilitant l'accès à l'emploi transfrontalier, tant l'accès physique à l'emploi que la connaissance des possibilités offertes de part et d'autre des frontières ;
- Accroissant l'attractivité économique par sa diversification et ses complémentarités transfrontalières ;
- Développant des réponses communes aux risques naturels et aux situations de crise ;
- Développant l'innovation territoriale en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Renforçant les coopérations stratégiques en concrétisant les transports transfrontaliers de la façade méditerranéenne par exemple ;
- Consolidant l'axe majeur franco-italien : cette politique de coopération pourra s'incarner dans la mise en œuvre d'actions issues du traité du Quirinal en 2021.

En parallèle de ces ambitions, une stratégie transfrontalière dynamique s'est concrétisée notamment par des projets d'envergure comme l'INTERREG MED 2021 – 2027 qui contribue à la transition vers la neutralité climatique de la société, à la lutte contre les impacts du changement climatique sur les ressources méditerranéennes, à une croissance durable et au bien-être des citoyens.

Par ailleurs, la Métropole porte l'ambition de conforter son positionnement comme acteur central des relations euro-méditerranéennes en donnant une nouvelle impulsion à la politique méditerranéenne de la Métropole et au Réseau des Villes Euromed, en renforçant le rayonnement euro-méditerranéen de Nice EcoVallée, en redynamisant et hissant la vie du Réseau des Villes Euromed au rang d'acteur méditerranéen reconnu et de premier plan.

Enfin, la Métropole souhaite jouer un rôle majeur dans la politique méditerranéenne de la France renouvelée lors du Sommet des deux rives, en partenariat avec la Délégation interministérielle à la Méditerranée (DIMED) et la Délégation à l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

➢ Soutenir les entreprises dans leur stratégie d'internationalisation

Depuis 2018, la Métropole travaille en partenariat avec la Région Sud et la Team France Export Sud pour soutenir et accompagner les entreprises qui souhaitent s'internationaliser, non seulement dans l'espace transfrontalier et méditerranéen mais également en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique. Les partenaires mettent à disposition leur expérience, leur réseau à l'étranger et un large éventail de dispositifs d'aide et de services pour faciliter les démarches d'internationalisation (programmes Alliance pour le Canada et Expand pour les USA).

La Métropole participe également à plusieurs opérations de promotion économique et de soutien à l'export sur des salons thématisés et sectorisés, en co-finançant notamment la présence d'entreprises locales (ex : CES Las Vegas, Web Submit, Vivatech à Paris, Slush à Helsinki). Elle souhaite ainsi renforcer cet accompagnement sur les marchés prioritaires pour les entreprises du territoire, en particulier les pays de l'Union européenne, Amérique du Nord et Moyen Orient. Au total, en 2022, 36 entreprises du territoire ont déjà pu bénéficier du soutien de la Métropole et la Région pour leurs actions de développement à l'international.

S'inscrivant dans cette politique économique tournée vers l'international, la Métropole Nice Côte d'Azur accueille des grands événements économiques à fort rayonnement. A titre d'exemple, le Global Diwan, initiative qui vise à connecter les leaders du Proche et Moyen Orient avec des décideurs économiques français, s'est tenu en septembre 2022 avec la volonté de pérenniser cette action sur les années à venir. Également, la tenue du mondial des Conseillers du Commerce Extérieur Français (CCEF) en octobre 2022 a permis de réunir en un même lieu les acteurs du développement des entreprises à l'international.

Axe 4

Attirer les talents et répondre aux besoins des entreprises en matière d'emploi

Les questions d'emploi, de formation, de recrutement, d'insertion et d'implantation, ont un double effet sur l'attractivité de la Métropole Nice Côte d'Azur car elles s'adressent sans distinction aux habitants et aux entreprises. Ainsi, la stratégie déployée par la Métropole consiste à (1) attirer et développer des formations de renom dans l'enseignement supérieur, (2) déployer des mesures de soutien à l'emploi pour les entreprises et (3) à adapter les compétences aux transitions et aux besoins des entreprises.

1) Attirer et développer les formations de renom dans l'enseignement supérieur

Aujourd'hui dans un contexte de tension sur le marché du travail pour recruter les profils techniques, de modernisation des modes de travail dans l'industrie et le développement du tourisme sur le territoire, il est indispensable d'accueillir des structures de formation adaptées aux besoins des entreprises et aux rythmes d'enseignement plébiscités par les étudiants, notamment via l'alternance.

L'enseignement supérieur

- 40 000 étudiants
- 20 000 étudiants étrangers
- 13 écoles internationales

Ces dernières années, de prestigieux établissements d'enseignement supérieur se sont implantés autour de pôles économiques et scientifiques majeurs de la Métropole (EDHEC, EPITECH, E-ARTSUP, ISCOM, ESCOM, ISEG, CESI…). Ils viennent en complémentarité des formations centrées sur l'innovation pédagogique et la recherche, pour lesquelles l'académie de Nice propose des formations très pointues : filières universitaires aux cursus internationaux (niveaux licence, master et doctorat), instituts spécialisés, enseignement supérieur, formations diplômantes et tutorées.

La Métropole Nice côte d'Azur est partenaire de l'Université Côte d'Azur pour le développement de formations sur les métiers en tension et d'avenir dans le cadre des appels à projets au titre du **programme IDEX**, dont le but est de soutenir des partenariats entre les mondes académique et industriel pour promouvoir l'innovation par la R&D collaborative.

La Métropole va également pouvoir compter sur l'arrivée d'écoles spécialisées de grande renommée pour satisfaire l'écosystème régional et métropolitain :

- **Le futur campus ISART** pour dispenser des formations dans les domaines des jeux vidéo, de l'animation 3D et du design sonore et musical ;
- **Le projet d'école Vatel** pour accompagner la montée en gamme du tourisme sur le territoire, en permettant aux professionnels de recruter du personnel qualifié pour concrétiser la montée en gamme de l'offre hôtelière ;
- **Centrale Méditerranée**, pour former les ingénieurs en Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes ;
- **L'Ecole 42** qui répond à un besoin croissant en compétences de la part des entreprises dans les domaines du digital et de l'innovation numérique ;
- **Le Wagon**, école de code au rayonnement mondial qui ouvre un premier site dans le centre de Nice ;
- **Le Conservatoire National des Arts et Métiers**, grâce à ses 2 parcours certifiants en analyste cybersécurité et DAO BIM ;
- **L'école Simplon** spécialisée dans le développement web et numérique. Elle a aussi l'objectif d'offrir des perspectives d'emploi notamment aux jeunes issus des quartiers prioritaires ;
- **Le Campus Sud des Métiers** offre à 2000 jeunes et adultes en reconversion une formation en alternance ou en apprentissage.

Ecole Centrale Méditerranée

L'école Centrale est une des écoles d'ingénieur parmi les plus prestigieuses en France. Le Groupe des Écoles Centrale compte 11 300 étudiants, 1500 diplômés ingénieurs/an, dont 24 et 30 % d'internationaux.

L'enjeu de Centrale Méditerranée est de se déployer à Nice pour devenir l'école d'ingénieur de référence pour le sud avec une offre de formation complète :

- Le diplôme ingénieur généraliste délivré sur 2 sites, avec des choix d'options liés aux spécificités et ancrages recherche et filières prioritaires des deux territoires : Marseille & Nice ;
- Une offre de formation Licence, Master, Doctorat en collaboration avec les 2 sites académiques : UCA /AMU en complémentarité.

Des étudiants sont d'ores et déjà formés au Centrale Digital Lab qui forme de manière dynamique et concrète aux pratiques de la valorisation des données, de l'apprentissage, du prototypage rapide, de l'expérience utilisateur, de la gestion du changement. Le Bachelor Sciences, Engineering & Sustainability ouvre également ses portes aves 25 à 30 places la première année, 50 la deuxième année, 75 la troisième année. A terme, en 2030, le nombre d'ingénieurs formés dans la région aura doublé grâce à ce déploiement.

2) Soutenir l'emploi sur le territoire

« La Métropole Nice Côte d'Azur dispose d'une forte dynamique de créations d'emplois et de recrutements. »

Le tissu économique et industriel de la Métropole compte près de 80 000 entreprises pour 252 000 emplois. En 2021, la Métropole Nice Côte d'Azur a conduit un diagnostic des dispositifs en faveur de l'emploi sur son territoire. A l'issue de ce travail, elle a choisi de construire un **Plan Métropolitain de Soutien à l'Emploi (PMSE)** en lien étroit avec ses partenaires locaux dans le but de favoriser le retour à l'emploi face aux défis contemporains de la crise économique et sociale, améliorer la lisibilité et l'efficience de l'écosystème local du soutien à l'emploi et mobiliser les publics cibles, contribuer à une meilleure animation et coordination des acteurs et des dispositifs sur le territoire, renforcer les modalités d'intervention pour certains publics (comme les seniors) et territoires métropolitains (Haut et Moyen Pays, Quartiers prioritaires).

L'emploi territorial

- L'emploi total hors intérim a rebondi fortement dans la Métropole en 2021 avec 251 145 postes, soit + 4 % par rapport à fin 2019. Le niveau d'emploi d'avant crise est dépassé dans tous les secteurs d'activité.
- Le nombre de demandeurs d'emplois sur la Métropole s'établit à 29 290 au T2 2022, soit une baisse de 22,6 % sur un an.
- Le nombre d'embauches en CDD et CDI dans la Métropole affiche une croissance annuelle de 68 % (+ 28 860 embauches) et s'établit ainsi à 71 138, soit la moitié des embauches du département 06.

L'initiative du PMSE vise ainsi à regrouper les acteurs du monde de l'emploi autour d'actions concrètes. La Métropole intervient dans ce contexte comme cheffe d'orchestre de la démarche, dans une gouvernance résolument partagée avec les différents acteurs du PMSE et un double objectif :

- Maintenir cette dynamique qui attire de nombreuses entreprises ;
- Contrer un contexte sensible lié à la dégradation de la situation économique et sociale contre laquelle les moyens et dispositifs existants ne permettaient pas de lutter en particulier pour les populations défavorisées.

➢ Faciliter l'insertion professionnelle

La Métropole s'est dotée d'un **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** à destination des publics éloignés de l'emploi afin de :

- Compléter les dispositifs existants tels que ceux de Pôle Emploi ;
- Aider les personnes volontaires à construire leur projet professionnel et trouver un emploi stable et durable ;
- Développer des actions d'insertion professionnelle en favorisant des démarches innovantes et structurantes ;
- Contribuer à promouvoir l'emploi et lutter contre l'exclusion et à coordonner les actions d'insertion et d'emploi sur le territoire ;
- Proposer aux entreprises un service gratuit de présélection de candidats et d'aide à l'embauche ;
- Valoriser l'engagement des entreprises de notre territoire pour l'insertion professionnelle des habitants de la Métropole avec la création du label « Emplitude » ;
- Enrichir les relations avec les entreprises du territoire en accompagnant celles-ci à développer et/ou renforcer leur implication sociétale.

L'enjeu du dispositif est de coordonner et de mutualiser les actions existantes, auparavant portées par chacun des acteurs sur le territoire de manière segmentée, et de produire des actions ciblées en fonction des besoins.

Les actions du Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE)

- 1.272 personnes accompagnées par le PLIE en 2021 ;
- 230 personnes ont trouvé un emploi stable et durable en 2021 ;
- Un taux de sortie en emploi stable et durable (CDI, CDD de plus de six mois, formations qualifiantes sur présentation d'un justificatif…) de 44% en 2021

Sur l'insertion :

- Près de 354 537 heures d'insertion réalisées en 2021 ;
- 427 marchés concernés en 2021 et 328 marchés concernés au 1er semestre 2022 ;
- 1 221 contrats de travail signés en 2021 et 698 contrats de travail signés au 1er semestre 2022.

3) Adapter les compétences aux transitions et aux besoins des entreprises

La Métropole Nice Côte d'Azur s'appuie sur une fine connaissance du tissu économique pour anticiper les besoins en recrutement et contribuer avec l'ensemble des acteurs privés et publics à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

➢ Renforcer l'attractivité et la visibilité des métiers en tension

Les métiers en tension et les métiers de demain sont stratégiques pour le développement économique du territoire. Malgré les efforts réalisés par la Métropole en accueillant des formations répondant aux besoins de recrutement actuels des entreprises, il reste des postes à forte valeur ajoutée à pourvoir.

« La Métropole a fait du renforcement de l'attractivité et de la visibilité des métiers en tension l'enjeu phare de son action de soutien à l'emploi auprès des entreprises »

C'est notamment le cas sur les **secteurs de l'Hôtellerie-Restauration et des Services à la Personne** pour caractériser les besoins d'emploi et apporter une meilleure visibilité sur ces projets fortement pourvoyeurs d'emplois et sur leurs besoins de recrutement et de compétences induits. Le secteur de la santé et des services à la personne offre des opportunités de croissance et de résilience importantes pour le territoire. Pour saisir ces opportunités et les transformer en emplois durables, la Métropole favorise la structuration de ce secteur et donne de la visibilité aux entreprises qu'il constitue. Un constat similaire est fait pour l'industrie qui a connu de nombreux bouleversements, notamment liés à la révolution numérique ayant exacerbé l'automatisation des chaines de production et créé de nouveaux métiers. De plus en plus, des profils qualifiés sont recherchés par les entreprises du territoire pour assurer la conduite de la production et la maintenance des outils, ce qui provoque une évolution des métiers et des compétences.

Offrir des solutions de logement aux travailleurs saisonniers

Dans le cas spécifique du secteur de l'hôtellerie-restauration, l'un des leviers d'attractivité des métiers repose sur les capacités d'hébergement du territoire, dans un contexte territorial de coût élevé du logement. La Métropole, en partenariat avec l'Etat et la CCI Nice Côte d'Azur, est mobilisée pour **apporter des réponses aux établissements hôteliers pour l'hébergement des saisonniers** (+20% de recrutements supplémentaires en période estivale pour la filière), notamment par la mise en place d'outils d'information et de communication auprès des travailleurs et des professionnels du tourisme sur les aides disponibles. Ce soutien passe par la création d'une plateforme de mise en relation entre offre et demande de logements temporaires (250 professionnels de l'hébergement y collaborent), la mise à disposition d'une résidence mobilité pour de l'hébergement à coût maitrisé dans le quartier des Moulins, la création de rubriques internet dédiées pour centraliser l'information sur les sites internet de la Métropole, de l'Office du Tourisme Métropolitain et des communes.

Des actions sont en cours de développement comme le recensement des besoins auprès des entreprises y compris les PME/TPE pour anticiper ces besoins en recrutement à travers plusieurs dispositifs :

- La tenue de **Forums pour l'emploi des métiers en tension** en association avec Pole Emploi et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) pour aider à la préparation des saisons touristiques estivales. Organisée au Palais de la Méditerranée à Nice en 2022, la première édition de ce forum a rencontré un franc succès tant auprès des professionnels du secteur que des demandeurs d'emploi avec 70 entreprises présentes sur site, 600 offres

d'emplois et 700 personnes accueillies. La deuxième édition est prévue en mars 2023 et pourrait se pérenniser dans les années à venir en fonction des besoins du secteur ;

- L'organisation des **« Filière Days »** avec l'APEC et Pôle Emploi, pour faire découvrir à des demandeurs d'emploi plusieurs secteurs d'activité stratégiques soutenus par la Métropole Nice Côte d'Azur : numérique, green tech, e-santé et économie maritime en font partie.

CFA Métropole Nice Côte d'Azur

La Métropole gère l'un des CFA parmi les plus importants de la Région SUD PACA. Le centre, installé sur la commune de Carros à proximité immédiate de la plus grande zone industrielle des Alpes-Maritimes, porte un dispositif de formation en apprentissage et en formation continue pour des publics jeunes et adultes du territoire. Il accueille en moyenne 850 apprentis et 100 apprenants adultes demandeurs d'emploi stagiaires de la Formation Professionnelle. Le CFA Nice Côte d'Azur offre des formations déclinées en apprentissage ou en formation continue sur les métiers de l'industrie, de bouche et restauration, de la beauté ou encore la culture.

La Métropole poursuivra dans les années à venir l'organisation et l'animation d'événements de soutien à l'emploi dans les secteurs en tension. Les partenaires institutionnels, les fédérations professionnelles et les entreprises seront associées pour contribuer au programme de ces événements. L'objectif est de faire tomber les préjugés sur les métiers en tension et industriels qui sont non délocalisables par :

- Une mise en visibilité des métiers émergents ;
- Une meilleure connaissance du terrain en favorisant les journées découvertes des métiers en entreprise en mobilisant des établissements qui s'engagent dans une démarche éco-responsable ;
- La valorisation des pratiques vertueuses ou échanges de bonnes pratiques ;
- L'encouragement des actions avec les lycées professionnels et les écoles ;
- L'augmentation du sourcing en mixant les publics (demandeurs d'emplois, PLIE, CFA, Campus sud métiers, étudiants, APEC, école de la deuxième chance…) et en intensifiant le maillage territorial.

Plateforme pour l'emploi de la Métropole Nice Côte d'Azur

Concernant l'aide aux entreprises pour leur donner de la visibilité dans leurs recherches de salariés, la Métropole Nice Côte d'Azur a lancé au mois de mars 2022 une plateforme en ligne de recherche d'emplois et de mise en relation entre les entreprises : emploi.nicecotedazur.org. Cette plateforme gratuite et de proximité agrège plus de 12 000 offres en ligne (CDI, CDD, stages, alternance, intérim) et fournit une réponse à la problématique de recherche d'emploi tout en limitant les contraintes liées aux déplacements professionnels, aujourd'hui une des causes principales des difficultés liées à l'insertion professionnelle. La plateforme est également une vitrine pour les dispositifs d'emploi existants afin de mieux les faire connaître et créer une dynamique de partage des bonnes pratiques, de rendre accessible l'information et de faire tomber les freins au recrutement.

➢ Accompagner l'orientation professionnelle

En partenariat avec l'UCA et le rectorat, la Métropole a mis au point un projet de « **Centre des possibles** ». Dès 2024, des jeunes dès l'âge de 16 ans, notamment au sein des quartiers prioritaires de la Métropole, présentant un risque de décrochage scolaire pourront valoriser leurs compétences et leurs talents pour les accompagner au mieux dans leur choix d'orientation professionnelle et de leur redonner confiance en leur avenir, grâce à un accompagnement sur-mesure tout au long de leurs études.

A l'issue de cette journée, chaque élève (et ses parents) se verront remettre un rapport d'analyse sur la performance accomplie au cours des tests, qui au-delà de l'analyse des résultats et de la mise en lumière de leurs talents et/ou compétences, proposera un panorama des métiers potentiels ainsi qu'un accès vers une base de données métiers, correspondant à leur profil et aux besoins des entreprises du territoire.

➢ Amplifier les passerelles inter sectorielles et inter métiers

Depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, le marché du travail connaît un bouleversement important avec d'une part des emplois fragilisés et d'autre part des jeunes et de nombreux salariés à la recherche de nouveaux défis. Initié dans le cadre du plan de relance, le dispositif « **Transitions collectives** » vise à accompagner les entreprises et les salariés dans une démarche de reconversion professionnelle.

La Métropole est territoire pilote dans le déploiement de ce dispositif co-construit avec les partenaires sociaux qui permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'accompagner les salariés à se reconvertir de manière sereine, préparée et assumée dans leur bassin de vie. À l'issue de son parcours de formation, le salarié s'oriente vers un métier porteur de son territoire, en évitant une période de chômage. L'État finance tout ou partie du projet de reconversion en fonction de la taille de l'entreprise.

Axe 5

Déployer une stratégie foncière et immobilière adaptée aux enjeux économiques

Le foncier à vocation économique connaît une situation tendue sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur avec un foncier à bâtir rare et contraint. Cette tension s'explique tout d'abord par la typologie du territoire – qui s'étend du littoral, très dense, à l'arrière-pays, dont l'accès et l'aménagement sont complexes – et un aménagement souvent non raisonné et non équilibré au siècle dernier. La tempête Alex, en octobre 2020, a mis en lumière les enjeux d'aménagement sur le territoire, qui se répercutent dans le plan de prévention des risques encadrant les projets de construction.

« La Métropole a engagé un vaste plan de réaménagement économique pour répondre aux besoins des entreprises et aux enjeux environnementaux »

En réponse à ces problématiques, la Métropole a structuré ces dernières années une stratégie d'aménagement économique cohérente, équilibrée et différenciante, afin de répondre aux besoins des entreprises endogènes et exogènes, dans une démarche respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des citoyens. **Le défi est d'inventer un modèle de développement, incarné par l'Opération d'Intérêt National (OIN) EcoVallée, qui vise à concilier économie et écologie,** et dans lequel les technologies et l'innovation seront mobilisées au service de l'aménagement, pour une plus grande qualité du cadre de vie.

Ces projets sont conçus pour être exemplaires en termes de mutation à très haute performance environnementale, vitrine de la ville intelligente de demain. Qu'il s'agisse de gestion économe, de valorisation de l'espace et des ressources, d'autonomie et de maîtrise énergétique, de préservation de la biodiversité, d'amélioration de la qualité de l'air, de gestion de l'eau, de maîtrise de l'urbanisation, de mixité des fonctionnalités, d'équilibre entre économie, agriculture et habitat, ou encore de mobilités et d'espaces naturels, toutes ses composantes participent au développement durable et harmonieux du territoire.

Le développement des mobilités et des infrastructures numériques va de pair avec cette politique d'aménagement foncier, en permettant l'implantation et le développement des acteurs sur tout le territoire.

1) Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement économique agile et spatialisée

Les problématiques d'aménagement du territoire supposent l'élaboration d'une stratégie d'aménagement économique adaptée**,** qui s'incarne sur plusieurs espaces et projets emblématiques, dont l'OIN EcoVallée est le fer de lance.

Cette stratégie repose sur deux leviers forts :

- **Une programmation immobilière économique agile**, avec un éventail de produits immobiliers diversifiés et mixtes et l'accompagnement de nouveaux modes de cessions foncières ;
- Une politique d'aménagement économique reposant sur **une logique de spatialisation et d'identités économiques**, assurant la pérennisation des secteurs historiques, tout en permettant la diversification et le développement des autres filières.

➢ Programmation immobilière économique agile

Afin de renforcer l'attractivité du territoire et faciliter l'accueil ainsi que le développement au plus grand nombre d'entreprises identifiées, il convient de disposer d'un éventail de produits immobiliers

le plus diversifié possible. L'analyse de l'offre et la demande en immobilier d'entreprises sur le territoire met en exergue plusieurs enjeux :

- Une demande accrue de la part des entreprises pour le secteur ouest de Nice / Plaine du Var, avec un besoin exprimé davantage sur des petites et moyennes surfaces ;
- Un manque d'offre classé ERP de catégories supérieures, alors que la demande actuelle ne cesse de croître ;
- Peu de disponibilités sur les locaux d'activité / industriels, notamment à l'achat, malgré une préférence des entreprises industrielles pour de l'acquisition plutôt que de la location.

En réponse à ces enjeux, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'EPA Nice EcoVallée se fixent les objectifs suivants :

- **Compléter le parcours immobilier des entreprises en offrant des solutions rapides**, sur une durée déterminée en vue de rejoindre à terme un programme immobilier plus complet et sur mesure. Les succès des projets complexes d'atterrissage ERP de l'Ecole 42, Simplon, Centrale Méditerranée et ISART sur le Bâtiment Premium de Nice Méridia témoignent de l'utilité d'une solution immobilière souple et clé en main pour réaliser les implantations à forte valeur ajoutée. De même, la Métropole propose désormais une offre intermédiaire précaire sur le bâtiment The Crown de Nice Méridia dans un format « hôtel d'entreprises » à destination des jeunes entreprises endogènes et exogènes ne pouvant s'engager sur un bail classique ou ne parvenant pas à identifier une solution immobilière adaptée et disponible à court terme.

- **Etendre les programmations immobilières à destination d'une économie plus productive** (prototypage, micro-industrie, etc.), au travers notamment de locaux d'activité et de laboratoires de R&D. A l'image du futur programme « Le Lab » (îlot 2.5b) qui sera livré à l'horizon 2025, l'EPA développera dans un environnement urbain (présence de logements, équipements, services et bureaux) des programmes intégrant une programmation « tertiaire technique », couplée à un rez-de-chaussée offrant les spécificités des « locaux d'activité ».

- **Offrir des solutions immobilières sur mesure, dites « clés en main bâties »** : cet objectif ne peut aussi être atteint qu'en intervenant, au plus tard au stade de l'élaboration du permis de construire, au plus tôt au stade du lancement de la phase offres des consultations ; permettant ainsi une intégration plus pertinente de l'ensemble des besoins des entreprises, accompagnée d'une approche plus efficiente se traduisant notamment par une découpe au m² près. Sur cette base, l'EPA a commencé à mettre en place de nouveaux modes de cession, sous la forme d'appels à projets promoteurs intégrant un critère de pré-commercialisation économique renforcé, d'appels à candidatures d'entreprises en parallèle d'une consultation promoteurs et d'appels à candidatures d'entreprises pour un foncier à bâtir.

➢ Une logique de spatialisation

Le regroupement d'activités de mêmes typologies immobilières ou issues de mêmes filières contribue à la visibilité de ces dernières et offre par la même occasion une clé de lecture économique évidente du territoire. Cette logique vise à identifier des périmètres fonciers auxquels seraient attachés une identité économique et permet également de localiser des équipements avec pertinence, répondant aux mêmes besoins de plusieurs entreprises, et ainsi organiser et renforcer un écosystème.

D'ores et déjà, dans un souci de lisibilité économique du territoire de l'EcoVallée, les opérations engagées par l'EPA s'appuient sur des identités fortes :

- **PEM – Grand Arénas** : quartier d'affaires « international », dédié à l'accueil d'activités tertiaires généralistes (ex : finance, conseil, média, administration) et de l'hôtellerie haut de gamme ;
- **Nice Méridia** : technopole urbaine dédiée à l'accueil d'entreprises innovantes, de laboratoires de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans le numérique, la physique et les écotechnologies ;
- **Parc Méridia** : dans la continuité de la technopole urbaine Nice Méridia, pour laquelle une réflexion est en cours sur les typologies d'entreprises ciblées, notamment les centres de R&D, les unités de petite production ou de prototypage et les bureaux d'études.

2) Poursuivre la dynamique de développement de l'immobilier tertiaire

La Métropole Nice Côte d'Azur a rattrapé un retard conséquent en termes d'immobilier tertiaire depuis 2017 avec les livraisons de plusieurs opérations conduites sur Nice Méridia et Grand Arénas, qui ont permis de satisfaire les besoins immobiliers de nombreux acteurs économiques avec des programmes neufs de qualité. La période 2022-2028 va voir l'accélération de cette dynamique.

Ces opérations proposent d'ores et déjà un éventail de produits large et diversifié :

- **Plateaux et petites surfaces à la découpe** - à la location (The Crown, Anis, Unity, Air Promenade, Nouvel R), à l'acquisition (Palazzo, Oasis) ;
- **Centres d'affaires et coworking** (L'Avant-Scène, Unity, Nouvel R).

➢ Grand Arénas : Quartier d'affaires et de vie

L'objectif du Grand Arénas est de renforcer le quartier d'affaires existant en favorisant le développement du tourisme haut de gamme ainsi que l'implantation d'entreprises, tout en créant un lieu de vie, un quartier animé, pour tous les publics. Il s'organise autour de deux équipements structurants : **le pôle d'échanges multimodal (PEM) et le futur Parc des expositions et des congrès (PEC)**. L'enjeu est de créer une « ville nature » en complément de la « ville active » propre à un quartier d'affaires. La mixité sociale, fonctionnelle et générationnelle seront au rendez-vous avec une offre diversifiée de logements, de services, de commerces, d'hôtels ou encore d'équipements publics.

Le renouveau du quartier d'affaires international prend forme depuis 2020, avec les livraisons de plusieurs programmes tertiaires (Neo, Linkcity, Nouvel R, Unity, Air Promenade) et l'implantation de plusieurs entreprises internationales (ex : Regiondo, Wallbox, ExakisNelite). Les plus grandes marques du coworking aux niveaux national et international s'installent, tels que Spaces, Flex-O et Sundesk, pour étoffer leurs offres et répondre aux nouveaux besoins des entreprises sur le territoire. Parmi les projets à venir sur la période 2023-2025 figurent notamment ***l'Avant-Scène*** qui accueillera Newton Offices avec 3 700 m² dédiés au coworking, ainsi que ***Le Plus*** comprenant 6 000 m² de bureaux et 300 m² de commerces et services.

Une action spécifique de développement du parc hôtelier d'affaires a également été conduite au cours des précédentes années, dans le cadre du renforcement de la filière Tourisme d'Affaires. **Plus de 1200 chambres supplémentaires sont programmées sur la période 2020-2025 dans le quartier du Grand Arénas et à proximité de l'aéroport internationa**l, avec l'ouverture des plus grands noms de l'hôtellerie haut de gamme (ex : Sheraton, Okko, Crowne Plazza). Ces implantations sont en cohérence avec les projets d'aménagement du quartier d'affaires : pôle d'échanges multimodal, extension aérogare T2, lignes de tramway, futur Parc des Expositions et des Congrès et livraisons des programmes immobiliers tertiaires.

En complément des fonctions économiques et afin de **répondre aux besoins induits de logements des salariés et usagers**, la mixité sociale et fonctionnelle est assurée à travers une offre diversifiée de plus de 5 000 logements (en accession, locatif aidé, locatif libre).

➢ Nice Méridia : Technopole urbaine, catalyseur d'innovation et porteur de bien-être

Dédiée aux activités à haute valeur ajoutée dans les domaines des technologies vertes, de la ville de demain et de la santé, la technopole urbaine Nice Méridia est l'un des moteurs de l'innovation et du développement économique du territoire métropolitain. La technopole propose un espace urbain de haute qualité, un lieu d'innovation, de travail et de vie, favorisant les interactions, les échanges et l'enrichissement mutuel entre les centres de formation, les entreprises, les start-ups et les habitants.

Plusieurs écoles et centres de formation à la pointe de la technologie sont désormais implantés au cœur de la technopole urbaine, tels que l'École 42, Simplon, le Conservatoire National des Arts et Métiers, ISCOM et l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD). Cette dynamique se poursuit à grande vitesse avec l'inauguration en 2022 du Campus SUD des Métiers, de l'école d'ingénieurs Centrale Méditerranée et de la livraison de l'Institut de Physique de Nice. L'année 2023 sera marquée par l'arrivée d'ISART avec en perspective l'horizon 2025 pour la création d'un campus éco-responsable dédié aux industries créatives.

Programmes en cours de développement :

- **L'Oasis : un programme mixte, hybride qui fait place aux espaces végétalisés et mutualisés.** Le long du Parc de l'Université, l'EPA Nice ÉcoVallée développe le programme Oasis, un pôle d'hybridation urbaine où cohabiteront économie de la connaissance et logements qui complètera le cœur de la ZAC organisée autour de Joia Méridia. Ce programme est la traduction concrète des trois principes fondateurs de l'ÉcoVallée : diversifier l'offre immobilière en faveur d'une nouvelle économie azuréenne, dans les domaines moteurs de l'innovation et de la transition énergétique (technologies vertes, ville de demain et santé) ; développer une offre abordable en logements de qualité, accessible notamment aux jeunes actifs ; et créer un quartier exemplaire, dans sa prise en compte du développement durable et des exigences de la ville de demain.

- **Le Lab : un programme immobilier dédié aux activités productives et technologiques.** L'offre immobilière proposée par ce nouveau programme s'inscrit dans un processus de diversification économique du territoire, avec le développement et l'accueil d'activités plus productives afin de renforcer l'attractivité du territoire et sa résilience. Avec une livraison prévue d'ici fin 2025, le Lab développera des plateaux techniques, une mixité de surfaces type bureaux, laboratoires ou encore locaux d'activités. Il s'agit d'accélérer l'émergence de la Technopole Urbaine, en proposant aux entreprises un panel de solutions immobilières les plus agiles possibles ; reposant notamment sur des équipements mutualisés adaptées aux activités productives et/ou technologiques.

Joia Méridia : le nouveau cœur de la technopole urbaine

Avec une dominante de logements et de commerces de proximité, JOIA MERIDIA porte l'ambition d'une programmation mixte et projetée dans le futur, tout en respectant les besoins actuels des salariés, étudiants et résidents. Un hôtel, des lieux de travail partagés et dynamiques, des immeubles hybrides, des logements flexibles, sont l'âme de ces bâtiments porteurs d'innovations. Les différentes phases de livraison sont prévues sur la période 2023-2025. Sur environ 74 000 m2, la programmation de JOIA MERIDIA se décline comme suit :
- 53 000 m2 de logements (soit 800 logements environ)
- 8 400 m2 d'hôtellerie et parahôtellerie
- 6 200 m2 de commerces de proximité
- 6 800 m2 de bureaux, services et lieux de loisirs

➢ Centre-ville de Nice

La restructuration du quartier Nice Centre, autour de la Gare Thiers, s'articule à travers la réalisation de différents programmes et projets immobiliers à l'origine d'une nouvelle dynamique économique de ce quartier :

- StartWay, espace de coworking de 2400m² a ouvert dans l'ancien centre de tri de La Poste avenue Thiers. Situé en plein cœur de Ville, StartWay s'inscrit dans la politique de dynamisation de l'hypercentre ;
- L'implantation du Wagon, école internationale de codage informatique témoigne aussi de la dynamique naissante dans le numérique en cœur de Ville ;
- Le programme Iconic consolidera le souffle économique nouveau au quartier de la gare avec une offre en locaux commerciaux, plus de 4700 m² de bureaux et l'implantation d'un hôtel 4 étoiles de 220 chambres ;
- A moyen terme, un programme piloté par SNCF Immo sur les délaissés de la Gare Thiers a pour ambition de développer des activités tertiaires et de formation.

Concernant le quartier de la Gare Riquier, deux programmes mixtes sont en cours de programmation. Ces deux programmes implantés sur le secteur dit des Diables Bleus ont pour objectif de mettre sur le marché une offre complémentaire et différenciante pour ce quartier en pleine mutation juxtaposé au pôle universitaire de Saint Jean d'Angely.

3) Requalifier et développer les zones d'activité économique

Le territoire métropolitain compte plus de 100 zones d'activité économique, caractérisées par une diversité et disparité importantes en termes de taille, aménagement et typologies d'entreprises installées. Notre stratégie se structure autour d'un double objectif : (1) la requalification des ZAE existantes ; (2) une reconquête foncière et immobilière pour la création de nouvelles ZAE.

➢ Requalifier les ZAE existantes

La Métropole Nice Côte d'Azur s'est fixée pour ambition de requalifier ses principaux sites d'activités dans une démarche de développement durable et d'écologie industrielle territoriale avec un plan de requalification des ZAE 2022-2026 inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement. L'objectif est de pallier les déficits qualitatifs constatés et de renforcer l'attractivité économique de nos zones

industrielles, tout en réduisant leur empreinte carbone et en améliorant les déplacements des salariés ainsi que la qualité de vie des riverains.

Cet axe est central pour renforcer l'attractivité des sites d'activités économiques métropolitains et leur lisibilité. Il s'agit en effet de rehausser le potentiel concurrentiel des ZAE de la Métropole en réalisant des travaux permettant de monter en gamme et d'améliorer les voiries principales, les axes de mobilité douce, le stationnement, l'éclairage public, l'approvisionnement en énergies renouvelables, les infrastructures réseaux ainsi que la valorisation des déchets. Parmi les ZAE les plus concernées par ce plan de requalification figurent notamment : la zone industrielle de Carros / Le Broc, le parc d'activités de Saint-Laurent-du-Var, le site de Saint-Estève / Fongeri (commune de Saint Jeannet), le site de la Vallière (commune de Saint-André de la Roche) et le site de Fuon Santa (commune de La Trinité).

➢ Développer de nouvelles zones d'activité

La Métropole se heurte de plus en plus à un manque de locaux d'activité à vocation artisanale et industrielle. En complément des actions de requalification des sites existants, il est devenu impératif de renforcer l'offre d'accueil d'entreprises industrielles et artisanales, dans une approche de reconquête foncière et immobilière à moyen et long terme.

La zone d'activité du Roguez, installée depuis 2020 sur les communes de Colomars et Castagniers, fait office de nouveau modèle de parc d'activités « dernière génération » sur le territoire métropolitain. Totalement intégré dans son cadre naturel, ce parc d'activité développe une surface totale de 15000m² d'activités et bureaux d'accompagnement. Il accueille une vingtaine d'entreprises pour environ 150 emplois.

La Métropole souhaite ainsi initier une nouvelle dynamique de création et d'aménagement de nouvelles ZAE dans les secteurs à enjeux :

- **Zone artisanale de la Grave,** juxtaposée à la zone industrielle de Carros, sur une surface totale de 8ha appartenant à la commune de Carros, dont 6,6ha pourraient être mobilisables prochainement et permettraient l'aménagement d'une zone d'activité économique optimisée et fonctionnelle. Intégré au dispositif Territoires d'Industrie de Carros, le projet vise la création d'un véritable Pôle entrepreneurial industriel, composé de locaux d'activité, lieux de proximité et de services aux entreprises.
- **Zone d'activité du Touron à Saint Martin Vésubie** afin de relocaliser principalement les activités artisanales sinistrées à la suite de la tempête Alex. Sur un foncier communal cet espace permettra l'accueil d'entreprises sur plusieurs plateformes pour une superficie totale de 7 000 m² entièrement viabilisées.
- **Zone d'activité de Roussillon à La Tour sur Tinée** sur un foncier communal de 3ha création d'un aménagement mixte permettant d'accueillir de nouvelles activités économiques et de nouveaux logements pour les actifs dans le moyen et haut pays.

Par ailleurs, la Métropole et l'EPA Nice EcoVallée ont entrepris d'engager une politique de « sanctuarisation » foncière à vocation économique sur les secteurs de **Lingostière Sud à Nice** et des **Iscles à Saint-Laurent du Var**, qui devront faire l'objet d'études d'opportunités économiques et d'aménagement. Sur le secteur des Iscles de Saint Laurent du Var, un plan-guide général, en concordance avec les enjeux environnementaux, sociaux et économiques sera programmé en 2023, Il permettra d'apprécier le potentiel du secteur afin de créer un quartier de vie au regard des aspects économiques, paysagers, urbanistiques, environnementaux et du respect de l'identité laurentine.

Des ambitions consolidées par la révision du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

L'un des objectifs de la révision du PLUm votée en octobre 2021 consiste à développer et favoriser la compétitivité et l'attractivité du territoire par un accroissement des activités économiques respectueuses de l'environnement et fondées notamment sur le tourisme, la recherche et l'innovation. Cet objectif se décline en plusieurs actions projetées par le PLUm révisé :

- Créer de nouvelles zones d'activités et d'industrie et valoriser les zones existantes en les densifiant et en les restructurant ;
- Conforter la dimension internationale de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Poursuivre le développement azuréen par l'aménagement exemplaire de l'EcoVallée, opération d'intérêt national ;
- Impulser une nouvelle dimension au modèle économique de la Métropole pour un développement plus compétitif et attractif ;
- Conduire un développement de l'offre et des activités touristiques ;
- Protéger, développer et promouvoir l'agriculture au sein du territoire métropolitain ;
- Valoriser la diversité économique de la Métropole pour un développement plus équilibré.

4) Amplifier l'aménagement et la couverture numérique du territoire

L'aménagement numérique du territoire est l'un des vecteurs principaux de l'attractivité, de la compétitivité et de l'égalité des territoires à la fois pour les citoyens, les entreprises et les services publics. Il concerne aussi bien les réseaux fixes que mobiles. La Métropole Nice Côte d'Azur s'est engagée pour être un territoire exemplaire dans ces domaines en veillant à son développement au plus près des besoins. La Métropole agit ainsi pour garantir à tous – citoyens, entreprises et institutions – un accès aux réseaux sur l'ensemble du territoire. Les régions montagneuses de l'arrière-pays, difficilement couvertes, sont à cet égard l'objet d'une mobilisation totale de la Métropole. L'objectif visé est d'atteindre 100% des logements et des entreprises raccordables à la fibre optique à l'horizon 2024 sur l'ensemble du territoire métropolitain, le taux de couverture à date étant de 88%.

La 5G constitue une opportunité de faire émerger de nouveaux services urbains (transports collectifs ou individuels, protection des populations, …), une pratique généralisée de la télémédecine pour lutter contre les déserts médicaux, mais aussi de relancer plusieurs secteurs d'activité mis à mal par les crises récentes, avec un effet bénéfique sur l'emploi. La Métropole étudie et prépare le déploiement de cette technologie avec les opérateurs de téléphonie, tout en réalisant la veille sanitaire et réglementaire nécessaire.

Par ailleurs, la tempête Alex a provoqué de lourdes pannes au niveau des systèmes de télécommunication dans les communes touchées. Les téléphones fixes et mobiles, l'ADSL ainsi que les fibres optiques ont été coupés dans de très nombreux secteurs. Pour y faire face, la Métropole a engagé 3 programmes, dont un à titre expérimental, pour sécuriser la communication en temps de crise sur son territoire : réseau privé radio / téléphones satellitaires / expérimentation "Bulles Wi-Fi". La Métropole se dotera ainsi, à terme, de moyens de communication supplémentaires, complémentaires mais non concurrents à ceux des opérateurs, pour améliorer sa résilience et son autonomie en matière de communication.

Gouvernance

Pôle économique majeur et modèle de développement économique durable et résilient, la Métropole s'appuie sur un écosystème extrêmement dynamique qui permet à une multitude d'acteurs de toute taille (grands groupes, PME, TPE, grandes écoles, universités, cluster, centres de R&D…) de s'enrichir mutuellement. Pour autant, l'ensemble de l'écosystème doit faire face à une période de bouleversements et de mutations profondes.

La Métropole a d'ores et déjà engagé une démarche de structuration et de consolidation de son écosystème qui s'inscrit dans une logique ouverte de dialogue et de vision partagée de l'avenir économique du territoire. Elle nécessite d'inventer de nouveaux modèles, de renforcer la coopération et les synergies entre les acteurs et de continuer à soutenir et animer le tissu économique local. Dans cette perspective, la Métropole entend se positionner auprès de l'ensemble des acteurs comme animateur, ressource et opérateur du territoire.

Aussi, l'efficience de la politique de développement économique de la Métropole est intimement liée à l'engagement et à la coopération des institutions, des communes membres et des acteurs économiques qui la mettent en œuvre. Le SMDEII 2022-2028 est l'occasion de repenser et d'approfondir les collaborations entre ces différents acteurs.

En ce sens, la rédaction du présent schéma est le résultat d'une démarche collaborative et partenariale. Durant le second semestre de 2022, l'ensemble des 51 communes de la Métropole par une plateforme numérique dédiée, la CCI, l'UPE 06, l'UIMM, l'UMIH, l'Université Côte d'Azur, la French Tech Cote d'Azur Région Sud, la BPI, la CRESS 06, Team Côte d'Azur, l'EPA Nice EcoVallée, Pôle Emploi et d'autres, ont été associés aux cours d'échanges et de réunions. Ils ont apporté leurs nombreuses contributions permettant de construire une ambition commune afin de renforcer la position de métropole d'envergure européenne pourvoyeuse d'emplois locaux et engagée dans les transitions numériques, écologiques et sociales de son territoire.

Enfin, le travail préparatoire de rédaction du présent schéma, réalisé en s'appuyant sur le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, nous permet de nous assurer que notre schéma constituera une déclinaison opérationnelle forte sur le territoire métropolitain du SRDEII.

1) Renforcer la démarche partenariale en développant les conventionnements

➢ Convention avec la Région en matière économique

Un conventionnement avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur est en place, à la fois pour organiser les interventions croisées sur les aides financières aux entreprises et les interventions sur le foncier économique, mais aussi pour envisager une coopération accrue et territorialisée, au service des entreprises, par une coordination du développement économique au plus près du terrain.

Au travers de cette convention, outre les obligations liées à loi NOTRe sur le financement des entreprises, l'enjeu est de s'assurer de la convergence stratégique entre la Métropole et la Région, et de l'alignement opérationnel entre les différents dispositifs.

Cette convention tiendra compte des compétences spécifiques de la Métropole en matière de développement économique. Elle permettra d'acter la stratégie de développement présentée dans le présent schéma et permettra de confirmer la parfaite articulation et cohérence opérationnelle avec les objectifs du SRDEII.

➢ Conventionnement avec la CCI de Nice Côte d'Azur

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur est un partenaire essentiel pour la Métropole, notamment en matière de développement et d'attractivité économique.

Grâce à son réseau, la CCI doit contribuer à mettre en œuvre, au plus près du terrain, les politiques métropolitaines telles que définies dans ce schéma, porter à la connaissance de l'ensemble des entreprises les dispositifs territoriaux, conseiller et accompagner les entreprises et identifier et faire remonter leurs besoins. La CCI s'intègre, par son action spécifique, à un réseau d'acteurs économiques au service des entreprises en partenariat avec la Métropole.

La convention de partenariat avec la CCI sera renouvelée afin de prendre en compte les nouvelles orientations de ce schéma et veiller à aligner sa stratégie avec celle de la Métropole.

➢ Conventionnement avec les partenaires économiques

La Métropole fait le choix de s'appuyer très largement sur les réseaux d'entreprises, les pôles de compétitivité, les organisations patronales, les représentants des professions de services aux entreprises, les grands groupes et certains partenaires pour conduire, mettre en œuvre et relayer l'action économique dans une logique d'efficience.

Afin d'aligner les stratégies et politiques de ces partenaires aux orientations du schéma, la Métropole souhaite que la mise en œuvre du SMDEII fasse l'objet de conventions définissant les modalités de coopération.

2) Evaluer le SMDEII

Le Schéma Métropolitain de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation s'inscrit résolument dans une démarche de performance et de résultats. Aussi, la Métropole mettra en place un dispositif de suivi et d'évaluation continu visant à :

- Rendre compte des réalisations et des résultats obtenus ;
- Communiquer une information permettant le pilotage stratégique et opérationnel du schéma ;
- Comprendre si la mise en œuvre et la logique d'intervention sont efficientes ;
- Rendre compte aux différentes parties prenantes ;
- Apporter une information sur l'évolution et les tendances macro du contexte métropolitain.

Un bilan annuel des actions engagées pourra être présenté au Conseil de développement de la Métropole.